

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODÈLE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Tchad	
TITRE DU PROJET : Renforcement des relations intergénérationnelles et interpartis pour une participation civique et politique des jeunes dans un environnement sécurisé et de paix	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☒ IRF ☐ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : - Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) - Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Gouvernement - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de l'Entrepreneuriat (MJSPE) ; - Ministère de la Culture - Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) ; - Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement, et de la Coopération Internationale (MEPDIC) ; - Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;	
OSC locales - Association des Scouts du Tchad ; - Comité pour le Développement du Volontariat au Tchad (CDVT) ; - Les organisations des jeunes (hommes et femmes) : Afriyan-Tchad, Réseau des Jeunes pour le Développement et le Leadership (RJDLT), Conseil National de la Jeunesse du Tchad (CNJT). - Association des femmes et filles Leaders du Tchad	
Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Les villes de N'Djaména, Bongor (Mayo Kebbi Est), Sarh (Moyen Chari) et Mongo (Guéra)	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
☒ Initiative de promotion des jeunes⁴
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNFPA : \$ 1 000 000

UNICEF : \$ 1 000 000

Total PBF : \$ 2 000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

UNFPA : \$700 000

UNICEF : \$ 700 000

Total : \$ 1 400 000

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

UNFPA : \$300 000

UNICEF : \$ 300 000

Total : \$ 600 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet va contribuer à renforcer l'environnement institutionnel favorable à la participation des jeunes filles et garçons aux mécanismes de prise de décision, et des cadres de collaboration promouvant la gouvernance inclusive et contribuant au dialogue entre la jeunesse et les acteurs des institutions publiques. Dans cette optique, les interventions permettront d'améliorer l'environnement institutionnel afin qu'il soit plus propice à la participation des jeunes, au niveau national, provincial et local. Au niveau communautaire, le renforcement des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance inclusive favorisera le transfert de connaissances et le renforcement des capacités des organisations de jeunes sur les déterminants de la gouvernance inclusive, et faciliteront les échanges intergénérationnels et interpartis.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Des organisations de jeunes et de femmes (RJDLT, CNJT, CDVT, et Association des Scouts du Tchad) ont été consultées durant le processus de développement de la proposition de projet. Ces OSC ont été identifiées pour leur expertise et expérience dans la mise en œuvre des activités communautaires impliquant directement les adolescents et les jeunes femmes et hommes. Le projet a été conçu à travers une approche participative pour s'assurer de la complémentarité des interventions et de la validation des axes stratégiques du projet. Les résultats des consultations ont été présentés au MJSPE, suivi d'échanges pour s'assurer de son alignement avec la politique et le plan quinquennal du gouvernement à l'endroit de la jeunesse.

Des discussions ont eu lieu avec le MEPDCI, qui constitue le signataire des projets PBF au Tchad, ainsi qu'avec le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour le ciblage géographique. Le Bureau de la Coordinatrice Résidente, y compris le Secrétariat du PBF, a été activement consulté dans le développement du projet pour maximiser les synergies avec les projets en cours. Une formation des points focaux des agences des pays couverts par le PBF a eu lieu à Dakar en mai 2022, ce qui leur a permis de mettre en pratique les

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

apprentissages acquis dans le cadre du développement de cette proposition de projet. En outre, le projet a été endossé par le *Programme Management Team* (PMT) et le *UN Country Team* (UNCT).

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : GM2a

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes 61.23% soit un montant de US\$ 1 224 544.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est un objectif central de ce projet. Le genre est pris en compte dans l'analyse du conflit, la mise en œuvre des activités, le cadre de résultats et le budget. Les interventions cibleront au minimum 50% de jeunes femmes et filles y compris celles vivant avec un handicap. Des initiatives innovantes de mobilisation sociale par les filles modèles, surnommées « Super Banat », seront mises en œuvre au niveau local. L'approche genre est privilégiée afin de promouvoir l'égalité des droits entre hommes et femmes ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités, en s'appuyant sur des interventions holistiques (structurelles, relationnelles et individuelles) pour mieux cerner les causes profondes entravant l'égalité entre les sexes et la participation effective des jeunes filles et femmes dans les processus de prise de décisions. Son intégration transversale dans toutes les interventions favorisera la participation des organisations composées des jeunes filles/femmes et des leaders des OSC à différents niveaux dans l'identification de leurs besoins spécifiques et la prise en compte de leurs préoccupations, y compris dans le développement d'interventions ciblées pour accroître leur implication dans la vie publique. Afin d'impulser un changement de comportement, les acteurs locaux seront formés sur la problématique d'égalité des sexes et sur les questions de l'intégration du genre dans les mécanismes de prise de décision.

Degré de risque du projet⁷ : 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : Gouvernance démocratique

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : Résultat 3 : Gouvernance Paix et Sécurité (Effets 16, 7 et 5)

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5 (Égalité entre les sexes, ODD 16 (Justice et Paix)

Type de demande :

Nouveau projet : ☒

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : ☐ Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐ Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Nom du Représentant : <i>Sennen Hounton</i> Signature : [Signature] Nom de l'agence : <i>UNFPA</i> Date et visa : <i>22/03/2022</i>	Représentant du gouvernement national Nom : <i>Moussa Batraki</i> Signature : [Signature] Titre : <i>Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale</i> Date et visa : <i>17/03/2022</i>
AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ Nom du Représentant : <i>Jacques Boyer</i> Signature : [Signature] Nom de l'agence : <i>UNICEF</i> Date et visa : <i>04/10/2022</i>	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Nom : <i>Elizabeth Spehar</i> Titre : <i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i> Signature : [Signature] Date et visa : <i>06/12/2022</i>
Coordonnateur résident Nom : <i>Violette K. Kakyomya</i> Titre : <i>Coordonnatrice Résidente</i> Signature : [Signature] Date et visa : <i>05/10/2022</i>	

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

a) Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

1. Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La population tchadienne est jeune, 33% des Tchadiens entre 15-34 ans, plus de 2/3 ont moins de 25 ans et 50,7% sont des femmes (RGPH2¹¹). La jeunesse représente une force vive, toutefois les conditions de vie précaires d'une large part de cette population entraînent des risques bien réels d'effriter la cohésion sociale sous l'effet des phénomènes d'exclusion et de marginalisation dans le cadre de la participation à la vie publique. Depuis son indépendance, le Tchad a connu de nombreuses crises institutionnelles et politiques. Cette situation a entraîné la fragilisation de l'État et ses démembrements, une crise de confiance de la jeunesse envers les institutions, un manque de redevabilité envers les populations, et une exclusion des jeunes et des femmes des mécanismes décisionnels. Ce contexte, marqué par l'instabilité et les inégalités sociales croissantes, a exacerbé les causes profondes obstruant la participation citoyenne des jeunes au niveau institutionnel et communautaire.

L'âge et le sexe demeurent les premières barrières à la pleine participation à la vie publique et à la consolidation de la paix. Les normes sociales constituent le socle qui régit les dynamiques socioculturelles au Tchad et définit les codes de conduite intergénérationnels, ainsi que le statut des individus au sein de l'organisation sociale. La culture tchadienne, qui place les jeunes dans une position d'écoute et d'obéissance, ne favorise pas la libération du potentiel de la jeunesse et les débats ouverts autour d'enjeux communs. Les normes sociales sont transposées dans la vie politique, où le pouvoir est détenu essentiellement par les hommes âgés, dissimulant ainsi la valeur de la participation citoyenne des jeunes. Ils sont considérés par les personnes détenant le pouvoir politique comme des personnes en besoin de formation avant de s'investir dans l'espace politique. L'adhésion et l'implication politique, surtout chez les jeunes, demeurent très faibles et sujet à un ciblage par affinité.

Le cas des jeunes femmes est quant à lui plus complexe, l'indice d'inégalité de genre étant de 0,71 (PNUD, 2020), le troisième plus faible au monde. Au regard des codes sociaux en vigueur et du faible niveau d'éducation des filles (59,4% des filles en âge d'aller à l'école primaire ne fréquentent actuellement ni le primaire ni le secondaire¹²), celles-ci sont doublement désavantagées. Les jeunes filles se confinent de plus en plus dans les espaces décrétés apolitiques. L'espace public institutionnel est le seul espace politiquement reconnu, occultant les espaces sociaux et domestiques où les adolescentes et jeunes femmes s'impliquent davantage. L'égalité démocratique n'est institutionnalisée qu'en termes de parité entre les sexes, l'égalité intergénérationnelle n'étant pas définie dans les textes constitutionnels. L'analyse des lois et règlements démontre une insensibilité sur les enjeux de genre, et leur application n'est pas favorable à la participation des jeunes et femmes à la vie publique. Le manque de capacités des institutions publiques à opérationnaliser des mécanismes de prise de décision inclusifs contribue à la faible représentativité des jeunes et femmes dans ces instances, et au désintéressement populaire. Le monopole des initiatives politiques est détenu majoritairement par quelques groupes, les jeunes et femmes sont maintenus dans une position passive, à l'écart des enjeux politiques. Cette faible inclusion entrave la prise en compte des priorités de la jeunesse et leur participation active à la vie politique et aux processus de paix. La période charnière de transition politique que traverse actuellement le Tchad représente ainsi une opportunité pour renforcer leur ancrage institutionnel.

Au niveau communautaire, il est à noter qu'à N'Djaména, comme les autres villes (Sarh, Bongor et Mongo) concernées par le projet, les jeunes sont de plus en plus revendicateurs. Ils réclament davantage

¹¹ Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2009.

¹² Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) 6 (2019)

de justice sociale et d'équité, de démocratie, de bonne gouvernance publique, de liberté d'expression et d'opportunités économiques. Ceux-ci sont généralement issus des OSCs, sans affinités politiques particulières. En revanche, d'autres jeunes sont plus conciliants et s'accommodent de la situation actuelle. Les localités de Sarh, Bongor, Mongo et N'Djaména, sont de grandes agglomérations cosmopolites. Des milliers de personnes issus d'horizons divers y vivent, le plus souvent avec des antagonismes culturels, religieux, politiques, qui alimentent les conflits. Toutefois, ces villes disposent aussi d'un grand tissu d'organisations de la société civile (associations, partis politiques), ainsi que des cadres et lieux de rencontres, d'échanges (centres culturels, écoles et universités), d'importance, qui peuvent jouer un rôle catalyseur dans la promotion de la paix, de la citoyenneté et de la gouvernance locale, s'ils sont appuyés adéquatement.

Dans les zones d'intervention du projet (Sarh, Bongor et Mongo), les conflits réels et latents sont principalement liés à la pression exercée sur les ressources, surtout naturelles, et l'accès inéquitable aux services et opportunités socio-économiques. Certaines personnes expriment leur désapprobation à l'égard d'autres communautés perçues comme privilégiées, dans un contexte de faible intégration de certains groupes ethniques et d'inefficacité des mécanismes de médiation étatiques et/ou communautaires. Le manque d'accès équitable aux mécanismes facilitant le dialogue et la participation entre les différents groupes sociaux au sein des communautés et les jeunes de divers horizons, par exemple au niveau des comités villageois, des conseils communaux et des comités régionaux d'action, alimente les conflits dans ces zones. Malgré les efforts consentis pour une cohabitation pacifique, il est constaté dans les grandes agglomérations, un sentiment de mal-vivre ensemble qui se caractérise par le repli identitaire, avec pour causes l'injustice sociale, la marginalisation et l'exclusion. Les adolescents et les jeunes représentent pourtant une part importante de la population dans ces communautés et, s'ils ne disposent pas de moyens significatifs pour s'engager dans les processus sociétaux transformatifs, ils peuvent facilement être mobilisés pour des conflits violents, sapant ainsi les efforts de consolidation de la paix. Dans les villes ciblées, les centres culturels et maisons de jeunes, le réseau des CLAC, et de la coordination provinciale des associations des jeunes, doivent être redynamisés pour renforcer la cohésion sociale entre les jeunes de divers horizons.

Plus récemment, le Président du Conseil Militaire de Transition (PCMT), Mahamat Idriss Déby Itno, a signé le 8 août 2022 au Qatar un accord avec une quarantaine de groupes armés non étatiques, à la veille de l'ouverture d'un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) pour la paix le 20 août 2022 à N'Djaména. L'accord prévoit entre autres « un cessez-le-feu général ainsi que le renoncement concomitant à l'incitation à la haine et à toutes les formes d'hostilités », ainsi que la tenue du DNIS dans « un environnement de sécurité et de confiance propice à un dialogue apaisé et fructueux ». L'Article 2.1.17 de l'Accord stipule que « l'organisation matérielle ainsi que la direction du Dialogue se feront sur une base consensuelle, transparente et inclusive pour toutes les parties prenantes ». À cet effet, les jeunes font partie du présidium, mais ne sont pas représentés aux postes de prise de décision. Cette période de transition politique est une opportunité tangible d'améliorer la participation politique des jeunes hommes et femmes, dans un contexte où le Tchad ne pourra réaliser sa vision de développement, de paix et d'intégration sans leur participation active et leur leadership. L'exclusion des jeunes du processus de transition politique risquerait d'élargir le clivage intergénérationnel, d'engendrer une frustration supplémentaire et de menacer la paix sociale. Leur inclusion et leur participation à toutes les étapes des processus des nouvelles prises de décisions formelles sera une force positive pour le changement social transformateur, et renforcera leur sentiment d'appartenance aux affaires publiques.

Le rapport des pré-dialogues provinciaux, organisé par le Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI), et intitulé : « Synthèse des rapports des sous-comités thématiques du CODNI » (avril 2022), n'a pas présenté ses conclusions de manière spécifique et désagrégée (localité, sexe, tranche d'âge, jeunes, femmes, etc.). Le rapport en soi dénote des insuffisances en matière de la jeunesse, car seulement un paragraphe lui a été consacré de manière tacite : « *La jeunesse, par son poids démographique, nécessite une attention particulière afin qu'elle ne devienne un facteur d'insécurité et de déstabilisation économique et sociale. Les politiques publiques doivent avoir un impact réel sur la population jeune. Ces politiques doivent, plus que jamais, s'adapter aux exigences du monde moderne*

pour permettre aux jeunes tchadiens de se prendre en charge, d'observer les valeurs et pratiques citoyennes de production socioéconomique, de justice, de solidarité, de liberté, de démocratie et de respect des droits humains » (p.67).

Parallèlement aux pré-dialogues, des assises de jeunes, qui ont eu lieu depuis le début de la Transition, les préparaient à une participation effective au DNIS. La 2^{ème} édition du forum national des jeunes (27-29/12/2021) avec l'appui de l'UNICEF, précédé des pré-fora dans les provinces ; le Symposium National de la jeunesse (27-28/05/2021), organisé par le MJSPE, le Conseil National de la Jeunesse du Tchad, avec l'appui de l'Union Européenne ; et l'atelier de consolidation de toutes les recommandations et aspirations des jeunes (17-20 mars 2022), avec l'appui de l'UNFPA. La synthèse de toutes ces assises est contenue dans un document intitulé : « Recommandations de la Jeunesse au Dialogue National Inclusif », qui a été remis officiellement aux autorités (ministère de tutelle et CODNI) le 05/08/2022. En outre, un arrêté (054/PCMT/PMT/MJSPE/SE/SG/2022) du MJSPE ordonne la « création d'un comité de coordination du mécanisme pour la participation des jeunes au Dialogue Nationale Inclusif », où les jeunes seront représentés. La participation accrue des jeunes au sein de ces instances leur permettra de mieux comprendre les enjeux, les dynamiques de conflits, ainsi que de connaître les acteurs en présence. Ils prendront ainsi conscience des divers rôles qu'ils peuvent jouer dans le processus de consolidation de la paix. Cela renforcera leur poids et engagement pour le changement institutionnel, comme cela se traduit actuellement au Conseil National de la Transition (CNT), et depuis quelques semaines au niveau du DNIS, où les jeunes recherchent activement des solutions durables pour la paix avec les autres acteurs publics, dans une démarche constructive et intergénérationnelle.

Dans ce contexte, les principaux acteurs au niveau national et institutionnel sont : le gouvernement, le Conseil National de la Transition (CNT), qui tient lieu d'assemblée constituante, et les Forces de Défense et de Sécurité. Au niveau des organisations de la société civile, il y a les partis politiques, les Associations des Droits de l'Homme (ADH), les associations de jeunes, y compris le Conseil National des Jeunes du Tchad (CNJT) qui commence à s'imposer de plus en plus sur l'échiquier national. Il est même représenté au niveau du Présidium du DNIS, et a pu obtenir la participation d'une centaine de jeunes hommes et femmes venus des provinces à ces assises. Au niveau décentralisé, les services déconcentrés de l'État et les différents acteurs jouent un rôle clé dans la consolidation de la paix. Il s'agit des gouverneurs, des délégations de la jeunesse, de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Interne. Quant au Réseau des Jeunes pour le Développement et le Leadership au Tchad (RJDLT), il a pour objectif de promouvoir et de vulgariser le leadership au sein de la jeunesse, et dispose d'une vaste expérience en matière de mobilisation communautaire des jeunes et sur diverses thématiques (droit en santé/VBG/SSR) et dans l'autonomisation socio-économique des jeunes. Les premières résolutions issues du DNIS, en termes des critères d'éligibilité, concernent surtout l'âge des candidats et sont assez encourageantes et inclusives : élections présidentielles : 35 ans ; Communales : 21 ans ; et législatives : 25 ans.

Depuis 2020, l'impact de la COVID-19 a fragilisé davantage l'employabilité des jeunes et restreint les espaces d'expression civique. Malgré leur poids démographique et le capital humain qu'elle représente, la jeunesse n'est pas valorisée à sa juste valeur. De ce fait, il est essentiel de mobiliser les jeunes afin qu'ils deviennent de véritables acteurs du changement, de les engager dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes adaptées à l'ère post-COVID-19 et de transition politique. Ces solutions permettront ainsi de renforcer leur autonomie socio-économique, gage de la stabilité sociale. À cette fin, leurs compétences seront renforcées, à travers des thématiques concrètes et pratiques telles : la pensée et compétences entrepreneuriales, l'élaboration des plans d'affaires, et la gestion des petites unités entrepreneuriales.

2. Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹³, et comment il garantit **l'appropriation**

¹³ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet contribuera à accompagner la mise en œuvre des recommandations issues du DNIS en faveur de la participation des jeunes en particulier sous les piliers I (restaurer la confiance, la paix, la cohésion nationale et la sécurité) et II (organisation du Dialogue national Inclusif et souverain). Le projet s'aligne également sur les priorités du gouvernement à savoir :

- **Plan National de Développement (PND) 2017-2021** : Le PND 2017-2021 se fixe comme objectif global de jeter les bases d'un Tchad émergent. Le présent projet est aligné avec le sous-axe 1.1 qui défend la « Promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale » ainsi qu'avec le sous-axe 2.3 qui vise « Le renforcement de la gouvernance démocratique ». Le projet contribuera à l'atteinte de ces objectifs en renforçant l'implication et la participation des jeunes sur la scène politique.
- **Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons »** : La vision 2030 du Tchad promeut la culture de la paix, des valeurs citoyennes et la cohésion nationale par le biais de son sous-axe 1.1. Le projet contribuera à la réalisation de cet objectif, en promouvant des processus inclusifs prenant en compte les aspirations des jeunes et adolescents.
- **Objectifs de développement durable (ODD)** : L'objectif 16 met l'accent sur la paix, la justice et des institutions efficaces, et est indispensable à la réalisation des 16 autres ODD. Le renforcement de la participation des jeunes dans la politique du pays permettra de consolider la paix, de faire régner la justice et d'avoir des institutions efficaces. Le projet s'aligne également avec l'ODD 5 concernant l'égalité des sexes, une composante transversale à toutes les actions qui favoriseront la participation et l'implication active des femmes et des filles dans les cadres de collaboration et mécanismes de gouvernance. En garantissant une parité de genre dans les structures appuyées et activités organisées, les femmes profiteront d'un espace ouvert et sécurisé pour partager leurs préoccupations et perspectives.
- **Agenda 2063 de l'Union Africaine** : Le projet cadre avec l'aspiration 4 « Une Afrique en paix et en sécurité ». La participation accrue des jeunes à la vie politique permettra de renforcer la redevabilité, la responsabilité et la transparence des mécanismes de gouvernance et de réduire les menaces à la paix et la sécurité pour une paix durable.
- **UNSDCF¹⁴** : Les objectifs du projet s'alignent sur le résultat stratégique 3 de l'UNDAF qui met l'accent sur Gouvernance-paix-sécurité. L'inclusion des jeunes et la prise en compte de leurs aspirations permet d'améliorer la gouvernance et renforcer la paix et la sécurité.
- **Plan Quinquennal de la Politique Nationale de la Jeunesse** : En 2019, le Gouvernement du Tchad, à travers le MJSPE, s'est doté d'une politique nationale de la jeunesse, assorti d'un plan d'action quinquennal (2021-2025). Pour la première fois, le gouvernement, les partenaires au développement et les acteurs de la société civile disposent d'un cadre d'action en faveur de la jeunesse. La participation citoyenne des jeunes, et leur contribution en tant qu'acteurs de consolidation de la paix, y figurent parmi les principaux axes stratégiques. Le projet, dont le principal partenaire de mise en œuvre est le MJSPE, contribuera à l'atteinte des résultats escomptés de ce plan d'action.
- **Plan Stratégique de la Santé et du Développement des adolescents et jeunes 2020-2024**. Le ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale (MSPSN) s'est doté de ce plan stratégique afin de prendre en charge de manière holistique les besoins des adolescents et jeunes en matière de santé et de développement. Élaboré avec l'appui de l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA, il met l'accent sur la participation et l'implication des jeunes dans la gestion de conflit et leur participation dans les instances de prise de décision. S'alignant avec cette politique, ce projet prévoit des interventions pour encadrer les jeunes à travers les CLAC, les maisons de quartier, et les radios communautaires afin d'appuyer les organisations de jeunes à mieux se structurer et

¹⁴ United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

accroître leur participation effective aux mécanismes de prise de décision et de consolidation de la paix.

3. Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Les acquis de précédents projets PBF mis en œuvre permettront d'associer les acteurs clés et parties prenantes ayant eu un impact significatif par le passé, par exemple à travers le projet « Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ». Financé par le PBF, il a permis le renforcement des capacités des autorités locales et des associations de jeunes sur diverses thématiques (citoyenneté, droits humains, laïcité, etc.), dans les localités de Moundou (Logone Occidental), N'Djaména (Chari-Baguirmi) et dans la province du Lac. Le projet a soutenu la mise en place d'un vaste réseau de jeunes promoteurs de la paix, disposant de compétences clés en matière de promotion et de la consolidation de la paix dans ces localités. L'approche communautaire a permis aux jeunes d'acquérir l'expérience nécessaire leur permettant d'interagir avec différents acteurs, et de jouer leurs rôles d'acteurs de promotion de la paix de manière pérenne. Les leçons apprises en termes méthodologiques et de synergies partenariales préconisées lors de la mise en œuvre de ce projet, seront mises à profit dans le cadre du projet actuel. Elles consistent principalement à développer et maintenir des échanges permanents avec tous les acteurs impliqués, afin de renforcer la compréhension de leurs rôles et renforcer la dynamique collaborative.

Quant au projet de « prévention de la féminisation des modes opératoires de Boko Haram au Tchad », mis en œuvre par le PNUD et l'UNICEF dans les provinces du Lac et de Hadjer Lamis, il vise principalement à doter les jeunes filles et les femmes des compétences, moyens et ressources nécessaires, qui leur permettront de prendre des décisions réfléchies, afin de se prémunir de l'enrôlement par les groupes armés non-étatiques. Dans le même sens, il contribue au renforcement de leur autonomie socioéconomique, renforçant leur dignité et résilience aux crises. Ainsi, les jeunes filles et les femmes du bassin du Lac pourront véritablement jouer leurs rôles d'actrices sociales, tout en participant activement à la promotion de la cohésion sociale. Dans le cadre du projet proposé, le volet lié à l'autonomisation socio-économique bénéficiera des leçons apprises du projet en cours dans les provinces du Lac et de Hadjer Lamis. D'autre part, le projet « Habilitier les jeunes vulnérables du centre du Tchad à devenir des agents de consolidation de la paix » mis en œuvre en 2021, a préconisé les synergies avec d'autres programmes intervenant dans les provinces ciblées. Le projet a contribué à instaurer un environnement plus favorable au dialogue entre les jeunes et les autorités permettant de trouver des solutions aux conditions de vie difficiles de ceux-ci dans les provinces du Borkou, Barh El Gazal et Batha.

Enfin, le projet s'appuiera également sur le financement PBF ayant initié des actions pour accroître la participation des jeunes au processus de transition politique et l'intégration des recommandations spécifiques des besoins des jeunes dans les textes législatifs. Cette approche participative et inclusive favorisera le sentiment d'appartenance à une nation commune, où l'apport des jeunes est crucial pour la consolidation de la paix et leur épanouissement. Les principaux résultats des pré-dialogues avec les jeunes, ont été remis officiellement aux autorités le 5 août 2022. Sous la thématique 2 « Forme de l'État, constitution, réformes institutionnelles et processus électoral », il est recommandé un quota de 40% des jeunes aux postes nominatifs. La thématique 3 « Droits humains et libertés fondamentales » recommande d'accorder une garantie juridique pour la représentativité des jeunes aux élections législatives et communales, de réduire le coût des modalités d'obtentions d'autorisation de création des organisations de jeunes, et de rendre obligatoire les cours d'instruction civique du primaire au secondaire, et de créer des conditions favorables à l'entrepreneuriat au profit de la jeunesse et des personnes vulnérables. Les leçons apprises de la mise en œuvre du projet montrent un progrès dans l'inclusion des jeunes dans le processus de la transition, le présent projet permettra de donner un élan pour leur pleine participation dans la vie politique et le maintien de la paix et la sécurité.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
« Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad » 42 mois (le projet a pris fin le 30 juin 2022)	PBF US\$ 1.5 million UNICEF- PNUD- OHCHR- PAM	Le projet a contribué à améliorer la participation des jeunes hommes, des jeunes femmes et des femmes aux mécanismes de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits au niveau local et communautaire, dans les villes de N'Djaména, Moundou et la province du Lac.	La proposition actuelle s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre de ce projet en matière d'implication communautaire des jeunes, avec un accent sur le processus de transition politique, en ciblant des localités différentes. Le projet actuel bâtira également sur l'appui à la préparation et à la validation du plan 2021-2025 de la stratégie nationale de mise en œuvre de la Résolution Conseil de Sécurité 2250, et l'expérience des plateformes communales à Bol et Moundou, à travers lesquelles les jeunes participent activement aux activités d'intérêt public avec les autorités provinciales et communales.
Contribution à la réduction de la mortalité maternelle et infantile en renforçant la résilience des communautés et en augmentant l'utilisation de services multisectoriels équitables et de qualité. 48 mois (2019-2023)	KfW (Allemagne) 15 millions € UNICEF	Ce projet multisectoriel inclut des composantes de consolidation de la paix et de résilience pour soutenir l'adoption de comportements et de pratiques culturelles communautaires compatibles avec les droits de l'enfant/de l'homme, la coopération et le dialogue intercommunautaires, et le développement inclusif pour prévenir les conflits.	Ce projet intervient notamment dans la ville de Mongo. La proposition actuelle va renforcer l'engagement et l'appui aux organisations de jeunes actives dans la promotion de la participation citoyenne (CLAC, CDVT, etc.) pour maximiser l'impact localement et favoriser une appropriation durable.
Appui à une transition institutionnelle et politique inclusive et apaisée au Tchad 18 mois (11/2021-05/2023)	PBF US\$ 4.0 millions	Ce projet vise à faciliter une mise en œuvre inclusive, crédible et transparent conforme aux standards internationaux des droits de l'homme du processus de transition, incluant le DNIS. Les interventions soutiennent des structures efficaces et efficientes (le Comité d'organisation du dialogue national inclusif (CODNI) et le ministère de la réconciliation et du dialogue) afin de favoriser la transition et d'améliorer l'engagement et la participation des jeunes et de femmes.	Le projet actuel utilisera les acquis de ce projet d'appui à la transition qui met l'accent sous son résultat 2 sur la promotion de la cohésion sociale et l'inclusion effectives des jeunes et des femmes au DNIS, en vue de favoriser leur représentation et la défense de leurs intérêts. La jeunesse a été outillée pour participer au DNIS. À travers ce nouveau projet, les jeunes seront accompagnés et appuyés pour jouer véritablement leurs rôles d'acteurs de développement et de promoteur de la paix, tant au niveau central que local. Ils participeront à des campagnes de sensibilisation pour la consolidation de la paix avec leurs pairs, et initieront des rencontres régulières de dialogue intergénérationnels autour des thématiques d'actualité, dans la perspective de favoriser le mieux vivre en

			communauté avec les conseils des aînés. De ce fait, les mécanismes de collaboration seront renforcés pour préserver la cohésion sociale.
--	--	--	--

b) Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

- Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Les aspirations et les préoccupations des jeunes, plus spécifiquement celles des jeunes femmes, sont négligées systématiquement car les institutions, les structures (ministères, partis politiques, gouvernorat, mairies, communes, chefferies traditionnelles et entités religieuses) et les communautés ont été fragilisés par les crises politico-militaires et intercommunautaires. Cette instabilité a exacerbé la mise à l'écart des jeunes de la vie publique et leur ressentiment vis-à-vis des élites politico-économiques. Or, les jeunes de 15-34 ans représentent 33 % de la population et détiennent un point de vue essentiel sur les politiques publiques, la façon dont ils affectent leur vie quotidienne et les solutions durables pour le développement inclusif et la paix.

Les stratégies d'adaptation qu'ils ont acquises sont ancrées en eux et doivent être catalysées pour contribuer à la consolidation de la paix, avec comme fenêtre d'opportunité le processus de transition politique et l'ouverture du DNIS le Tchad le 20 août 2022, qui s'échelonnnera sur plusieurs mois. Confrontés à l'insécurité, au chômage et à l'exclusion sociale, les jeunes doivent être soutenus dans cette période charnière de développement en renforçant l'environnement institutionnel, les cadres de collaboration et mécanismes de prise de décision pour une participation citoyenne plus inclusive, reflétant la diversité sociétale de la jeunesse. Les études, stratégies et autres publications (Jeunesse, paix et sécurité : manuel de programmation)¹⁵ ; « Conceptual Framework for Measuring Outcomes of Adolescent Participation »¹⁶, « Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse »¹⁷) démontrent que lorsque les jeunes sont soutenus et encouragés de manière inclusive, ainsi que des politiques et des services attentifs à leurs besoins, à leur protection et à leurs capacités, ils ont le potentiel de briser les cycles de la pauvreté, de la discrimination et de la violence, et de participer activement à la consolidation de la paix.

La participation des jeunes garçons et filles à la vie politique à travers ce projet marque un élan d'effectivité des processus inclusifs de genre qui contribueront positivement aux efforts de consolidation de la paix et au DNIS. Les jeunes prendront conscience de leurs rôles et des potentialités pour accroître leur participation effective aux affaires publiques. Le projet va au-delà de la représentativité dans les instances décisionnelles. Les interventions incluent des stratégies d'influence, de concertation et de plaidoyer, et le renforcement des cadres de collaboration qui contribueront à l'opérationnalisation de mécanismes de prise de décision de manière plus équitable et inclusive. Elles offriront un cadre d'échange et de dialogue entre les organisations de jeunes et de femmes, les leaders d'opinion, les acteurs d'institutions politiques et les acteurs des partis politiques, ainsi que les autorités provinciales et locales. Le dialogue et la mobilisation des jeunes autour de la promotion de la paix, la démocratie et la citoyenneté seront des leviers déterminants pour renforcer leur participation citoyenne.

L'**objectif primordial** du projet est de renforcer des relations intergénérationnelles et interpartis pour une participation civique et politique des jeunes dans un environnement sécurisé et pacifique.

Sur le plan institutionnel, les interventions permettront de renforcer l'environnement institutionnel afin qu'il soit plus favorable à la participation des jeunes, tant au niveau national, provincial que local. Le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des politiques et stratégies nationales en matière de la

¹⁵ <https://www.unfpa.org/fr/publications/jeunesse-paix-et-securite-manuel-de-programmation>

¹⁶ <https://www.unicef.org/media/59006/file>

¹⁷ https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/09/UN-Youth-Strategy_French.pdf

jeunesse contribuera à la prise en compte des aspirations diverses des jeunes, à la gouvernance inclusive et la consolidation de la paix.

Sur le plan communautaire, le renforcement des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance inclusive contribuera au transfert de connaissances et au renforcement des capacités des organisations de jeunes sur les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive. Ces espaces et canaux de communication ouverts et inclusifs au niveau local faciliteront les échanges intergénérationnels et interpartis entre les groupes ciblés, et contribueront à atténuer les tensions politiques et socioculturelles.

- Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

Redistribution : La participation active des jeunes à la vie publique atténuera le poids des normes socioculturelles, et permettra une meilleure prise en compte de leurs aspirations et préoccupations dans les mécanismes décisionnels aux niveaux national, provincial et local. À terme, cette approche contribuera à réduire les obstacles entravant la participation des jeunes et à accroître l'intérêt des jeunes pour la politique, en vue de contribuer à la consolidation de la paix et à la croissance socioéconomique inclusive.

Reconnaissance : Un environnement institutionnel favorable à la participation des jeunes rétablira la confiance avec les institutions publiques, accroîtra la redevabilité envers les populations et favorisera l'inclusion des jeunes dans les mécanismes décisionnels. La prise de conscience, les connaissances et les compétences accrues des jeunes sur leurs droits et devoirs de citoyen permettront l'opérationnalisation des politiques et stratégies en matière de jeunesse, et renforceront le dialogue intergénérationnel et la participation des jeunes dans le processus de consolidation de la paix.

Représentativité : Le changement institutionnel, communautaire et individuel contribuera à accroître l'intérêt des jeunes pour la politique, à une compréhension commune de la gouvernance inclusive par une pluralité d'acteurs à la participation équitable des jeunes dans toute leur diversité et à rehausser leur représentativité dans les mécanismes décisionnels. Faciliter la participation effective des jeunes dans les mécanismes politiques à tous les niveaux, permettra d'accroître leur représentativité, d'établir des systèmes plus inclusifs, de favoriser une bonne gouvernance, et jeter les bases de la paix et du développement.

Réconciliation : Le renforcement et l'opérationnalisation des cadres de collaboration et des mécanismes décisionnels favoriseront les échanges intergénérationnels, interpartis et intercommunautaires. Cela contribuera à une compréhension accrue des enjeux nationaux par les différents acteurs locaux, y compris les jeunes, à apaiser les tensions sociopolitiques et à poser les conditions d'une paix durable. La redynamisation de la collaboration intergénérationnelle et interpartis, et le renforcement des processus et mécanismes pour les rendre plus inclusifs et plus ouverts aux jeunes, permettront d'atténuer les tensions, les conflits intergénérationnels, et contribueront à jeter les bases d'une paix durable.

Sur la base de ces considérations, les hypothèses stipulent que :

- Si le cadre politique et juridique favorisant la participation des jeunes est mis en œuvre et appliqué ;
- Si les jeunes constituent des réseaux d'appui mutuel incluant les jeunes femmes et hommes avec des connaissances et compétences leur permettant de participer efficacement aux cadres d'échanges et d'expressions communs ;
- Si les institutions publiques, au niveau national, provincial et local sont sensibilisées sur le bien-fondé de la participation des jeunes ;

- Alors les droits, aspirations et préoccupations des jeunes seront promus, pour une expression accrue de leur citoyenneté politique et sociale, favorisant la gouvernance et la consolidation de la paix.

4. **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1. L'environnement institutionnel est favorable à une participation accrue des jeunes aux mécanismes de prise de décision politiques, contribuant aux efforts de consolidation de la paix.

L'environnement institutionnel actuel ne favorise pas assez la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décisions, tant au niveau national, provincial que local. Il en est de même pour les dispositifs juridiques et plans stratégiques qui ne sont pas suffisamment adaptés et mis en application pour encourager la participation des jeunes. En contribuant à rendre l'environnement institutionnel plus favorable et inclusif, ce résultat permettra d'accroître la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision et à la consolidation de la paix.

Produit 1.1. Les cadres institutionnels et juridiques nationaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique.

Les politiques, les lois et les plans stratégiques sont des outils et mécanismes susceptibles de favoriser la participation citoyenne et l'épanouissement des jeunes. Toutefois, dans les conditions actuelles, ils sont insuffisamment vulgarisés et sous financés. C'est ainsi que des actions de plaidoyer permettront d'accroître le niveau de connaissance des jeunes, leur appropriation par les acteurs étatiques et de la société, et leur financement par le gouvernement, les entités territoriales et les partenaires techniques et financiers.

Ce produit sera atteint à travers les actions de plaidoyer et l'organisation d'un forum national sur la question de la participation des jeunes. Les actions de plaidoyer se feront auprès des institutions centrales pour l'opérationnalisation des stratégies nationales (*Plan National de Développement, Plan Quinquennal de la Politique Nationale de la Jeunesse, Stratégie Nationale de la Santé et Développement des jeunes et adolescents 2020-2024*) afin de contribuer efficacement à la prise en compte des préoccupations des jeunes dans l'application des stratégies nationales en matière de consolidation de la paix et à leur participation au sein des mécanismes de prise de décision. Quant au forum national sur la participation des jeunes, il sera l'occasion pour les représentants d'organisations de jeunes d'analyser de manière globale, mais aussi localement, les problèmes qui entravent la participation des jeunes filles et garçons dans la consolidation de la paix. Les solutions proposées serviront à élaborer des stratégies qui viseront à accroître la participation effective des jeunes.

Produit 1.2. Les cadres institutionnels provinciaux et locaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique

Au niveau provincial et local, les principaux cadres et mécanismes de participation des jeunes sont : Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA). Toutefois, les modes de participation restreignent l'expression véritable des voix des jeunes et la mise en application des stratégies et plans sensibles aux jeunes. La gestion de ces comités se fait régulièrement par cooptation ou affinités, et les mécanismes décisionnels sont parfois entachés de pesanteurs socioculturelles, mettant à l'écart les jeunes et les femmes, voire certaines catégories de personnes socialement marginalisées. Dans le cadre du précédent projet « d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad », les jeunes ont relevé que leur participation n'est pas valorisée dans l'élaboration des plans de développement locaux. Une fois que ces plans sont élaborés, ils ont mentionné leur exclusion dans la mise en œuvre et le suivi. De ce fait, leur participation demeurerait jusque-là

superficielle et protocolaire. Avec le renforcement de capacités prévu dans le cadre de ce projet et le plaidoyer auprès des acteurs décentralisés, ils seront mieux outillés pour jouer pleinement leur rôle depuis l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des activités liées aux plans et stratégies de développement.

Les principales actions planifiées à l'effet de contribuer à faire de ces mécanismes de véritables outils de participation citoyenne, de gouvernance de développement sont entre autres : la formation des jeunes à l'élaboration et l'opérationnalisation des plans de développement provinciaux et communaux, des « Parcours Citoyen » sous l'égide du gouvernorat et des associations de jeunes, et l'appui à la structuration et à l'organisation de ces cadres (Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA)). Ils contribueront ainsi à créer un environnement favorable à la participation des jeunes filles et garçons aux mécanismes de prise de décision au niveau provincial et local. Ceci permettra de renforcer le dialogue intergénérationnel pour la consolidation de la paix, et la gouvernance inclusive au niveau communautaire. Les actions de plaidoyer et de dialogue intergénérationnel viseront à accroître la participation en toute sécurité des jeunes dans l'espace public et aux élections, et à favoriser le financement des plans et stratégies en faveur de la jeunesse.

Résultat 2. Des cadres de collaboration et mécanismes innovants promeuvent la gouvernance inclusive et contribuent au dialogue entre la jeunesse et les acteurs des institutions publiques dans le processus de consolidation de la paix.

Les cadres de collaboration et d'échange devraient constituer des lieux d'amplification de la participation de tous les acteurs à la vie civique. Dans les localités du projet, il existe quelques espaces formels et informels, à l'exemple des centres culturels et maisons de jeunes, le réseau des CLAC, et de la coordination provinciale des associations des jeunes. Cependant, du fait de l'insuffisance de capacités techniques et financières, ces cadres ne parviennent pas à offrir des services appropriés, y compris ceux de dialogue, d'échange, et de collaboration aux différents acteurs, notamment aux jeunes. Ce résultat appuiera leur redynamisation selon une approche innovante, basée sur une feuille de route et des plans d'action précis, des chartes d'engagement et de redevabilité des acteurs, ainsi que sur une offre de services inclusifs aux différentes cibles et populations des localités concernées par le projet. Il favorisera la participation accrue de jeunes à la vie publique de leurs communautés, renforcera le dialogue entre les jeunes et les acteurs des institutions publiques, tout en améliorant la gouvernance tant au niveau provincial que local. La redynamisation consistera à créer conjointement avec les jeunes et les autres acteurs au sein de ces cadres et mécanismes, des paquets de services attrayants, inclusifs et appropriés à leurs besoins et aspirations.

Produit 2.1. Des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance inclusive sont renforcés et fonctionnels.

Les cadres de collaboration, de dialogue et d'échanges existants, sont largement exclusifs au niveau décentralisé, notamment dans les localités ciblées par le projet. Pourtant, ils sont les lieux d'exercice et de pratique de la citoyenneté, de la démocratie, de formation, et d'expression du multiculturalisme. Les quelques espaces où il y a des embryons de collaboration sont les centres culturels et les maisons de la culture. Par conséquent, les actions permettront de catalyser et redynamiser les cadres de collaboration, d'échanges et de dialogue entre les jeunes et les autres acteurs publics, dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences intergénérationnelles. Ces structures existantes, sont entre autres, le réseau du Programme CLAC, les maisons de quartiers et centres culturels. Ces structures seront appuyées sur les plans technique, programmatique et logistique afin de jouer véritablement leurs rôles de plateforme de dialogue, d'information et de formation des jeunes.

Dans chaque localité, une de ces structures abritera un « Village de la Démocratie ». Ces espaces seront fondés sur les valeurs de respect, de démocratie, de responsabilité civique, d'équité, d'inclusion, et de tolérance. Ils seront co-gérés par des jeunes et des femmes. Chaque citoyen et citoyenne du village aura sa place, et sa voix dans le fonctionnement du village. Les jeux et l'exercice du pouvoir y seront inclusifs, participatifs, alternatifs, selon une approche intergénérationnelle et d'égalité des sexes. Un

comité de gestion du village, composé de neuf personnes avec au moins quatre personnes du même sexe à parité, sera élu pour une durée de deux mois. Ce comité sera alternativement géré par une fille puis un garçon. Lorsque le chef du comité est une fille, son adjoint sera automatiquement un garçon, et vice versa. En plus des jours normaux d'ouverture des centres culturels et/ou des maisons de quartier, le samedi sera entièrement consacré aux activités du village. Les « Villages de la Démocratie » seront des espaces où les jeunes pourront analyser de manière holistique les causes de conflits, les principaux acteurs et identifier des solutions innovantes afin de promouvoir la paix. Ils constitueront de véritables laboratoires de la pratique démocratique avec l'objectif de mettre à échelle dans d'autres villes. Au sein de ces villages, les jeunes seront aussi appuyés pour le développer et mettre œuvre des activités de création de valeurs socio-économique selon une approche d'entrepreneuriat social et solidaire.

Produit 2.2. Les jeunes et les acteurs des institutions publiques connaissent les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive.

Ce produit inclut des activités de formation des jeunes et autres acteurs publics, tant au niveau national que provincial, sur diverses thématiques (consolidation de la paix, leadership et plaidoyer, développement local, gouvernance, compétences entrepreneuriales, élaboration des plans d'affaires et la gestion de petites unités entrepreneuriales), qui permettront de renforcer leurs capacités opérationnelles. Ces compétences et aptitudes permettront d'autonomiser les jeunes, en faisant recours à des stratégies diversifiées telles que le plaidoyer, la mobilisation sociale, la formation, la sensibilisation, les activités artistiques et culturelles. Les activités engageront les jeunes comme pairs éducateurs, leaders et ambassadeurs au service de la paix. Sous le volet entrepreneuriat, les jeunes vont renforcer leur résilience face à la précarité sociale, qui est généralement un facteur de stabilité et d'apaisement des conflits sociaux. Selon une approche basée sur l'entrepreneuriat social et solidaire, les jeunes filles et garçons, au sein des « Villages de la Démocratie » seront appuyés techniquement et financièrement, pour développer et mettre en œuvre des idées entrepreneuriales, qui contribueront à la fois à la recherche de solutions durables à l'employabilité. Ils seront accompagnés et entraînés par les équipes d'animateurs de chaque « Village de la Démocratie ». Le projet s'assurera aussi d'un accès aux technologies d'information et de communication (TICs) pour les jeunes filles et garçons à travers des moyens de communication innovants. L'utilisation des réseaux sociaux sera intégrée à travers le développement d'une plateforme dans chacun des sites du projet pour tenir compte de l'aspiration des jeunes et partager des informations avec l'objectif d'inculquer aux jeunes une utilisation citoyenne des TICs avec des contenus éducatifs et civiques. Ces interventions s'appuieront notamment sur la plateforme U-Report gérée par l'UNICEF.

5. **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition.

Les zones géographiques ciblées sont les villes de N'Djaména, Bongor (Mayo-Kebbi Est), Sarh (Moyen-Chari) et Mongo (Guéra). Ce sont des villes à forte densité de population et cosmopolite. Ces quatre villes représentaient en 2020, 11% de la population tchadienne, 1 873 639 habitants, selon les projections de l'INSEED (RGHP2, 2009), dont 68% de moins de 25 ans (1 274 065). À part N'Djaména, ces villes n'ont pas encore bénéficié des programmes de consolidation de la paix, pourtant elles sont aux carrefours des conflits intercommunautaires depuis plusieurs décennies. N'Djaména est le creuset de toutes les cultures du pays, parfois antagonistes. La cohabitation y est parfois laborieuse à cause de l'environnement politique instable. Depuis la transition politique, les droits de manifester et d'exprimer sa citoyenneté sont fréquemment lésés. Les manifestations et rassemblements, si elles ne sont pas interdites par les pouvoirs publics, sont fréquemment violemment réprimées par les forces de sécurité, ce qui se traduit par des morts, des blessés et des incarcérations. Le DNIS qui s'est ouvert à N'Djaména en août 2022, est une occasion pour tous les participants, représentant les différentes catégories socioprofessionnelles du pays, d'exprimer leurs droits à la participation et à l'expression civique.

Par ailleurs, les villes choisies disposent d'instituts de formation, universités, collèges, lycées, centres culturels et maisons des jeunes, des atouts importants pour impulser une dynamique rassembleuse au projet. Les milliers d'élèves, étudiants, et autres personnes ressources, seront mis à contribution dans la mise en œuvre du projet. Compte tenu du fait qu'il y a moins d'activités de participation citoyenne des jeunes dans les villes provinciales telles que Sarh, Bongor et Mongo, le programme permettra l'accès à des espaces qui leur sont dédiés. Les bénéficiaires du projet seront identifiés au sein des institutions publiques, les partis politiques, et les OSCs. Une consultation inclusive sera réalisée dans chaque organisation pour identifier les acteurs à fort potentiel catalytique. Le ciblage sera effectué de manière transparente sur la base de critères convenus (leadership, engagement, âge, sexe, etc.) et un quota raisonnable selon la taille/représentativité des organisations.

Dans le cadre de la conception de ce projet, les parties prenantes ont été consultées, en deux phases, en fonction de leur statut. La première consultation a été effectuée avec les entités publiques (MJSPE, Programme CLAC/Ministère de la Culture). Ce projet est en phase avec la feuille de route de la transition élaborée par le gouvernement tchadien et le plan quinquennal du MJSPE. La seconde consultation a eu lieu avec les Organisations de la Société Civile (Association des Scouts du Tchad, RDJTL, CDVT, et Afriyan). Durant cette séance et de manière continue par courriel, les partenaires de mise en œuvre ont partagé leurs avis et idées, ce qui a permis de refléter leurs préoccupations dans l'analyse des problèmes et les activités à mettre en œuvre sur la base de leur expérience et des besoins exprimés par leurs membres.

Bénéficiaires directs :

- 22 000 (filles et garçons) âgés de 18-35 ans, y compris ceux vivant avec handicap, issus des OSCs et des partis politiques, dont 50% de jeunes femmes et filles.
- a. N'Djaména (30%) de l'effectif, soit 6 600 (3 300 jeunes hommes et 3 300 jeunes femmes) ;
- b. Bongor : 3 000 (2 000 jeunes hommes et 2 000 jeunes femmes) ;
- c. Sarh : 5 200 (2 600 jeunes hommes et 2 600 jeunes femmes) ;
- d. Mongo : 5 100 (2 550 jeunes hommes et 2 550 jeunes femmes) ;
- e. 100 acteurs des institutions publiques, dont 50% de femmes.

Bénéficiaires indirects :

Les bénéficiaires indirects sont à la fois les jeunes et les populations des localités concernées par le programme. Ils seront rejoints à travers les activités (dialogues, causeries éducatives et débats, programmes médias, etc.) que les bénéficiaires directs vont mener, notamment dans les centres et maisons de la culture, et les « villages de la démocratie ». Ils représentent 30% de la population des quatre localités du projet, soit 562 092 personnes, dont 68% de jeunes de moins de 29 ans (382 222).

La communauté des U-Reporters fait également partie des bénéficiaires indirects du projet. Ils sont le miroir de leurs communautés, car à travers les sondages périodiques qui seront organisés, ils partageront leurs avis et opinions sur les interventions du projet. Ils sont aussi des acteurs de changement dans leurs communautés, à travers leurs actions citoyennes (U-Actions) en faveur de la consolidation de la paix. Actuellement, les provinces concernées par le projet totalisent, à la date du 03/10/2022 269 040 U-Reporters (N'Djaména : 243 539 ; Moyen-Chari/Sarh : 2 676 ; Mayo-Kebbi Est/Bongor : 3 501 ; Guéra/Mongo : 19 324).

Une charte d'équité, d'inclusion et de genre du projet sera édictée à l'attention des parties prenantes du projet. Toutes les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre vont se fonder sur ladite charte, afin de ne laisser personne de côté. Le projet est aussi en adéquation avec le principe de 'Do no harm' (Ne pas nuire) et de sensibilité aux conflits. L'UNICEF et l'UNFPA, en tant qu'organisations humanitaires, exigent de ses partenaires d'agir en respect des principes d'humanité, d'indépendance, d'impartialité et de neutralité.

c) Gestion du projet et coordination

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les principales agences bénéficiaires du projet sont l'UNFPA et l'UNICEF.

L'UNFPA joue un rôle crucial dans le traitement de l'ensemble des questions liées à la population et le développement en particulier l'égalité entre sexes. L'UNFPA a une unité composée d'experts technique qui s'occupe de la problématique des jeunes, appuyée par les chargés de programmes genre, droits humains et du suivi évaluation.

L'UNICEF dispose d'un service de planification, de suivi-évaluation avec du personnel spécialisé en assurance-qualité et gestion des partenariats, ainsi que d'une spécialiste genre. L'UNICEF a mobilisé trois composantes de son programme qui contribuent à la réalisation du projet : l'Éducation, la Protection de l'enfant et l'Engagement des jeunes. L'UNICEF dispose d'une Unité Engagement des jeunes, avec des ressources humaines suffisantes et qualifiées. Un spécialiste Communication Externe et Engagement des jeunes ainsi qu'un Chargé de Programme disposent des compétences et expériences requises tant dans la planification que dans la mise en œuvre. En plus de ces deux personnes ressources, l'Unité Engagement des jeunes est composée de cinq Volontaires Nationaux des Nations Unies et d'un Chargé de Programme Data en charge du développement de U-Report, la plateforme d'expression, de participation et d'engagement des jeunes créée par UNICEF, soit un total de 8 personnes. L'Unité Partenariat, la section politique sociale, planification, suivi et évaluation, et la Spécialiste Genre ont également contribué à la conception de ce projet. Le bureau de l'UNICEF à N'Djaména chapeautera la mise en œuvre (notamment les interventions à N'Djaména), le bureau de zone de Moundou couvrira les villes de Sarh et Bongor, tandis que le bureau de zone de Mongo sera responsable des interventions à Mongo.

Le MEPDCI assurera la coordination de la mise en œuvre du projet au nom du gouvernement, comme c'est le cas pour l'ensemble des projets financés par le PBF. Le ministère de l'Administration du Territoire sera partie prenante, étant en charge des services déconcentrés de l'État qui joueront un rôle capital pour la participation des jeunes aux niveaux provincial et local. Quant aux partenaires de mise en œuvre, ils sont constitués à la fois des entités publiques (ministère et directions techniques) et des OSCs. Le MJSPE sera le principal partenaire. Ce ministère est responsable de toutes les questions concernant la jeunesse au Tchad, et dispose de délégations dans toutes les provinces, avec du personnel qualifié pour appuyer la mise en œuvre du projet. Le Programme CLAC (Centres de Lectures et d'Animation Culturelle), une entité du ministère de la Culture, dispose d'une dizaine d'antennes, y compris dans les localités concernées par le projet, avec un vaste réseau de jeunes fortement engagés dans le développement de leurs communautés.

Au niveau des OSC, la mise en œuvre sera appuyée par l'Association des Scouts du Tchad, le Comité pour le Développement du Volontariat au Tchad (CDVT), le Réseau des Jeunes pour le Développement et Leadership au Tchad (RJDLT), et AFRIYAN. L'ensemble de ces organisations ont une vaste expérience dans l'encadrement des jeunes, le volontariat et la formation. Elles mènent régulièrement des activités citoyennes depuis plusieurs années, notamment avec l'appui technique et financier de l'UNFPA et l'UNICEF. Elles disposent d'une expérience et d'une présence sur le terrain, principalement dans les localités du projet. Ces organisations sont aussi inscrites sur le portail des Nations Unies (UN Partner Portal), et ont l'autorisation de travailler avec les agences des Nations Unies.

La sélection des OSC partenaires d'exécution s'effectue au moyen d'un processus ouvert, en fonction des besoins du contexte de programmation, afin d'identifier l'OSC partenaire offrant le meilleur avantage comparatif et le meilleur rapport qualité-coût-avantage. Toutes les OSC font l'objet d'une

vérification de leur conformité avec les valeurs fondamentales des Nations Unies avant le début du partenariat. Cette méthode permet en effet une sélection transparente, la distinction de nouveaux partenaires et l'établissement de nouvelles approches, et permet d'effectuer une analyse comparative de différentes stratégies et coûts afin d'atteindre les résultats souhaités. L'UNICEF et UNFPA appliquent le principe de la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels commis par le personnel humanitaire. Tous les membres du personnel y compris les consultants et les partenaires ont l'obligation de signaler les allégations d'exploitation et d'abus sexuels à travers un système d'alerte et d'orienter les victimes vers une assistance appropriée. Lors des différentes sessions de formation pédagogique, les acteurs de mise en œuvre seront informés sur la PSEA, à l'instant des communautés ciblées par le projet. Les acteurs de mise en œuvre seront sensibilisés afin de rapporter tout cas d'abus aux autorités compétentes.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : UNFPA Partenaires d'exécution : RIDLT : Présence à N'Djaména et Sarh, Moundou, Abéché, Doba, Faya, Moussoro, Mao, Koumra, Masséniya, et Laï. 47 membres, dont 04 à Sarh, dans la localité du projet. AFRIYAN	13.3 millions USD	Canada PBF CERF KOICA Norvège Muskoka UBRAF Danemark	Bureau central : N'Djaména Bureaux de zone : • Bagasola (province du Lac) • Abéché (Ouaddaï) • Doba et Goré (Logone Oriental) • Sarh Moyen Chari) Coordination nationale à N'Djaména, et présence dans les localités ciblées	45 employés au total, dont 35 à N'Djaména, trois à Logone Oriental (couvrant la ville de Moundou) et deux au Ouaddaï, deux au Lac et deux dans le Moyen Chari	3 Spécialistes genre et droits humains 1 Spécialiste adolescents et jeunes 1 Spécialiste de la Communication
Organisation bénéficiaire : UNICEF	68.8 millions USD	Allemagne, États-Unis, Suède, Japon,	Bureau central : N'Djaména	255 employés au total, dont 167 à N'Djaména,	Spécialiste genre Spécialiste de la Communication et

Partenaires d'exécution : MJSPE : Ministère et directions centrales à N'Djaména : 23 délégations régionales. 2500 membres du personnel, dont 657 dans les localités du projet. Programme CLAC : Amtiman, Mongo, Ati, Mao, Bongor, Kélo, Gaya, Lai, Doba, Koumra, Sarh, Moundou, Moussoro, Abéché, Biltine, Lere, Pala, Fianga. 65 membres du personnel. Association des Scouts du Tchad : N'Djaména, Moundou, Doba, Sarh, Mongo, Abéché, Bongor, Pala, Guelendeng, Kelo et Goré. 1 647 membres du personnel. CDVT : Présence à N'Djaména, Sarh, Bongor et Mongo. 42 employés. CNJT : Un Bureau Exécutif National, et 22 Coordinations, composée chacune de 05 membres. 17 composent le Bureau Exécutif National, + 2 Conseillers		Fonds CERF, PBF, Fonds Mondial, GAVI, Canada, Suisse, Education Cannot Wait, Partenariat Global pour l'Éducation	Bureaux de zone : • Bol (province du Lac) • Abéché (Ouaddai) • Moundou (Logone Occidental) • Mongo (Guéra)	23 à Moundou (couvrant la ville de Bongor) et 22 à Mongo	de l'Engagement des Jeunes Chargé de Programme développement de l'adolescent Chargé de Programme Data (U-Report)
--	--	---	--	---	---

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

La mise en œuvre et le rapportage seront conjoints impliquant la partie gouvernementale. La coordination du projet sera sous la responsabilité de l'UNFPA en tant qu'agence lead. Chaque agence récipiendaire des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Le projet sera géré suivant les modalités d'exécution directe (DEX) et national (NEX). Une partie des

Fonds sera gérée par les Agences des Nations Unies et une autre partie sera transférée aux partenaires de mise en œuvre qui sont le MJSPE et les organisations des jeunes issues de la société civile.

- **Organisation de la mise en œuvre :**

La gestion du projet sera assurée par les équipes de l'UNICEF et l'UNFPA, en collaboration avec le Secrétariat PBF au Tchad. Les deux agences s'occuperont de la consolidation du plan de travail, de la mise en œuvre et du suivi des activités, de la rédaction des rapports avec l'implication de la partie gouvernementale. Elles travailleront conjointement avec le Secrétariat PBF, et organiseront des réunions de suivi et de coordination, ainsi que des missions conjointes avec le MJSPE, le MEPDCI, le ministère de l'Administration du Territoire, et les OSCs partenaires.

UNFPA :

Gestionnaire de projet : Le gestionnaire de projet assurera le leadership, l'orientation du projet. Il sera responsable de la livraison de tous les extrants du projet et assurera la gestion de l'équipe de projet à travers la planification, la mise en œuvre et la gestion de la livraison des activités, des rapports, des produits de connaissances et d'autres résultats approuvés dans le document de projet ou les plans de travail annuels. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Spécialiste du genre : Elle fournira des services et des orientations stratégiques en matière d'intégration de genre dans toutes les différentes étapes, notamment dans le développement et la mise en œuvre du projet. Cette expertise est nécessaire dans le cadre de ce projet, dans la mesure où elle va permettre de s'assurer que les spécificités de genre sont prises en compte, ainsi que la participation équitable des hommes/femmes et garçons/filles dans le processus de la consolidation de la paix, qui a également une dimension genre. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Spécialiste d'adolescents et jeunes : Il sera responsable de la mise en œuvre de tous les axes du projet, du rapportage et le suivi des activités des partenaires de mise en œuvre. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Des ressources humaines supplémentaires seront recrutées afin de fournir les capacités nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du projet et la prestation de services de conseil. En particulier un(e) expert en plaidoyer/communication et un(e) expert en politique publique.

UNICEF :

Spécialiste Communication et Engagement des Jeunes : Il coordonne la mise en œuvre globale des aspects/activités du projet relevant de la responsabilité de l'UNICEF. Il sera responsable de la livraison de tous les extrants du projet et assurera la gestion de l'équipe de projet de l'UNICEF à travers la planification, la mise en œuvre et la gestion de la livraison des activités, des rapports, des produits de connaissances et d'autres résultats approuvés dans le document de projet ou les plans de travail annuels. Il coordonnera les aspects de communication et de visibilité. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Spécialiste du genre : Elle fournira des services et des orientations stratégiques en matière d'intégration de genre dans toutes les différentes étapes, notamment dans le développement et la mise en œuvre des activités relevant de la responsabilité de l'UNICEF. Cette expertise est nécessaire dans le cadre de ce projet, dans la mesure où elle va permettre de s'assurer que les spécificités de genre sont prises en compte, ainsi que la participation équitable des hommes/femmes et garçons/filles dans le processus de la consolidation de la paix, qui a également une dimension genre. Le salaire de ce poste sera couvert sur fonds propres de l'UNICEF.

Chargé de Programme développement de l'adolescent : Il sera responsable de la mise en œuvre de tous les axes du projet, du rapportage et le suivi des activités des partenaires de mise en œuvre des aspects du projet relevant de la responsabilité de l'UNICEF. Le salaire de ce poste sera couvert sur fonds propres de l'UNICEF.

Chargé de Programme Data (U-Report) : Il sera responsable de la mise en œuvre de tous les axes du projet en lien avec U-Report (sondage, U-Partners, InfoCentres, etc.). 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Des ressources humaines supplémentaires pourront être sollicitées et/ou recrutées afin de fournir les capacités nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du projet et la prestation de services de conseil.

• **Les modalités de coordination et de supervision**

La gestion stratégique du projet se fera en concertation avec le Secrétariat PBF au Tchad. La coordination des activités du projet sera faite par l'UNFPA en collaborant avec le Secrétariat PBF pour tous conseils techniques et orientations stratégiques. Le Secrétariat du PBF, qui joue le rôle d'unité de coordination du portefeuille PBF au Tchad est logé au sein du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies. Le Secrétariat du PBF joue, sous la supervision du Coordonnateur Résident du système des Nations unies, le rôle d'organe technique du dispositif de coordination des financements PBF. Le Secrétariat du PBF appuie l'organisation des réunions et le suivi des recommandations issues des organes de suivi technique et stratégique du portefeuille PBF au Tchad, notamment le Groupe Technique de coordination (GTC) et le Comité de Pilotage.

Le **Comité Technique** est composé du personnel technique du MJSPE, du MEPDCI, et le ministère de l'Administration du territoire, des OSC partenaires, et représentant de l'équipe de consolidation de la paix du BCR en plus du Secrétariat PBF. Il a pour rôle d'examiner l'état d'avancement du projet; proposer des mesures de mitigation aux éventuels risques et défis du projet; formuler des recommandations et définir des orientations stratégiques pour l'atteinte des résultats ; assurer un niveau de cohérence élevé et la synergie entre les interventions du PBF au Tchad ; fixer une orientation en vue d'améliorer les performances du projet et jouer un rôle essentiel dans l'évaluation finale en validant le processus d'évaluation et le rapport y afférent. Il se réunira lors du lancement du projet, à mi-parcours et à la fin du projet. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si nécessaire.

Le **Comité de Pilotage PBF (Pour l'ensemble du portefeuille PBF au Tchad)** sera une structure stratégique et sera chargé de fournir un avis sur l'orientation stratégique des projets ainsi que sur la supervision de la mise en œuvre de tous les projets PBF. Cet organe créé par l'arrêté ministériel 0005/PR/MEPDCI/2021 portant la mise en place d'un comité de pilotage des projets de consolidation de la paix au Tchad, permettra de renforcer le rôle des partenaires dans la prise de décision concernant les financements du PBF à travers un mécanisme permanent de consultation et de coordination.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Une intensification de l'insécurité dans les provinces touchées par les conflits, et entre les différentes communautés (par exemple, les éleveurs et les agriculteurs).	Faible	L'UNICEF et l'UNFPA travaillent en étroite collaboration avec les responsables administratifs, politiques et religieux/traditionnels afin de garantir l'accès à tous les sites d'activités, y compris en cas de crise ou de tension accrue. Les partenaires s'engagent à respecter le principe "de ne pas nuire" et toutes les activités visent à prévenir ou à atténuer les disparités et la

		discrimination, en tenant compte des besoins des groupes les plus vulnérables. Des plans d'urgence sont disponibles et le personnel expérimenté des bureaux de zone est capable de réagir rapidement aux crises éventuelles.
Les groupes vulnérables - tels que les jeunes, les adolescents, les enfants et les femmes - sont particulièrement sensibles aux impacts de la fragilité et de l'insécurité des communautés.	Faible	Les partenaires s'engagent à respecter le principe "Do-No-Harm" et toutes les activités visent à prévenir ou à atténuer les disparités et la discrimination, en prenant en considération les besoins des groupes les plus vulnérables. Un mécanisme de contrôle sera mis en place pour suivre les progrès et assurer la bonne exécution du projet.
Interruption du fonctionnement des entités partenaires et des services sociaux de base en lien avec la crise politique en marge du processus de transition politique.	Faible	L'UNICEF et l'UNFPA travaillent avec les agences des Nations Unies pour soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de la feuille de route de la transition politique, en se concentrant sur le rôle des jeunes et des femmes dans le processus.
Réticence des autorités locales à favoriser la participation des jeunes dans les mécanismes de prise de décision.	Faible	Des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour favoriser le changement de comportement seront menées.
L'insécurité entraîne des menaces pour la sécurité physique du personnel des Nations unies.	Faible	Le personnel des Nations unies opère dans le cadre des principes humanitaires et de l'impartialité et n'est visé par aucun groupe au Tchad. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies surveille l'évolution de la sécurité et fournit des conseils sur les activités et la mobilité. Aucune activité actuelle ou prévue ne se trouve dans des zones soumises à des restrictions de déplacement ou d'activité pour des raisons de sécurité.
La faible coordination des parties prenantes et des agences onusiennes en charge de la mise en œuvre affaiblit l'efficacité des interventions.	Faible	Renforcer la coordination par le biais de forums de dialogue tels que les comités de pilotage. Cela permettra de rassembler les acteurs clés, ce qui augmentera la cohésion et permettra de travailler vers les mêmes résultats.
Les événements météorologiques, en particulier les pluies abondantes et les inondations, susceptibles de toucher les zones concernées par le projet et de retarder les activités.	Faible	La planification des activités prendra en considération ces événements saisonniers. Des sites de remplacement seront définis au besoin en cas d'événement aigue majeur.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

La préparation, le suivi et l'évaluation du projet se feront de manière participative. Il impliquera une variété d'acteurs (Ministères d'intérêt, acteurs de société civile, bénéficiaires du projet, partenaires d'exécution, UNICEF, UNFPA et le secrétariat PBF etc.) que ce soit pour assurer l'implication de toutes les parties prenantes lors des différentes étapes, favoriser l'appropriation ou bien dans un souci de redevabilité. Les agences effectueront un suivi conjoint et régulier des interventions, accompagnée par le chargé de suivi et évaluation du secrétariat PBF avec une implication de la partie gouvernementale à travers le comité technique dans les réunions régulières et les missions conjointes.

Suivi programmatique et financier

Le suivi du projet se situera à différents niveaux.

Au niveau opérationnel : L'UNFPA et l'UNICEF mettront en place un mécanisme de suivi participatif en adéquation avec les standards de gestion axée sur les résultats et l'approche Harmonisée des Transferts en Espèces (HACT). Des réunions de travail régulières et ad hoc seront organisées lors des échéances clés, notamment en amont des rapports attendus. Des missions conjointes de suivi seront également effectuées pour assurer le bon déroulement du projet.

Au niveau technique : Un comité technique de projet (CTP) sera mis en place impliquant plusieurs institutions travaillant dans le domaine similaire du projet. Il se réunira une fois par trimestre pour évaluer l'état d'avancement du projet afin de prendre des mesures correctives et donner de nouvelles orientations. Le CTP sera composé des représentants des partenaires du Système des Nations Unies, d'organisations de la société civile (OSC), d'institutions étatiques, d'ONGs et d'un représentant du Secrétariat PBF.

Au niveau stratégique : A ce niveau, ce sont le management de l'UNFPA et l'UNICEF, les responsables des ministères et ceux des Organisations des jeunes, du secrétariat PBF qui se réuniront une fois par semestre pour assurer le suivi de l'ensemble des actions du projet. Il a pour mission d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques afin de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux et locaux.

Le suivi de ce projet se fera selon un plan de suivi-évaluation qui sera élaboré conformément au cadre des résultats. Il s'agira d'identifier les données disponibles et celles devant être collectées par le biais d'activités complémentaires à planifier, d'assurer la conformité de la fréquence de rapportage avec les rapports de progrès attendus et d'élaborer la matrice de suivi (définition des indicateurs, moyens de vérification, source de données, fréquence de rapportage, responsables). Ces éléments permettront d'assurer une compréhension commune du cadre de résultat et d'assurer le caractère SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel) de ce dernier.

Le projet mettra en place un certain nombre d'outils pour pouvoir assurer de manière effective les aspects de suivi évoqués auparavant. Il s'agira aussi bien d'outils de suivi que de collecte de données (matrice de suivi du projet, plan de travail, rapports de natures pertinentes, questionnaires, etc.).

En conformité avec les politiques et procédures de programmation HACT, les partenaires d'exécution du projet feront l'objet de vérifications ponctuelles pour assurer la conformité des dépenses financières ainsi que de visites programmatiques qui permettront d'identifier les facteurs limitants et de proposer des mesures correctives, mais également de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Évaluation

Une évaluation indépendante sera conduite en fin de projet dans un souci de redevabilité et d'apprentissage. Ainsi, l'évaluation permettra de rendre compte des résultats qui ont été atteints par le projet auprès des donateurs (redevabilité verticale) ainsi que des bénéficiaires (redevabilité horizontale). Elle permettra également de mieux intégrer les bonnes pratiques et les stratégies performantes en matière de gouvernance démocratique pour la mise en œuvre d'activités similaires, l'élaboration de documents stratégiques ou de futures propositions de financement.

L'UNICEF et l'UNFPA faciliteront le processus d'évaluation et assureront la qualité des différents livrables pour assurer que ces derniers sont en adéquation avec les standards de qualité du groupe des nations unies pour l'évaluation.

Ressources disponibles - rôle du secrétariat PBF

L'UNICEF et l'UNFPA disposent de mécanismes et outils de suivi programmatiques et financiers ainsi que des ressources humaines pour les supporter, que ce soit par les sections sectoriels ou leur section suivi et évaluation. En ce sens, l'UNICEF et l'UNFPA seront responsables du suivi des résultats du projet. Toutefois, elles seront accompagnées par le secrétariat du PBF à différentes étapes.

Lors du démarrage du projet : Aider à assurer (i) la révision du cadre de résultat et l'ajustement des indicateurs ; (ii) la collecte des données de base dans les 3-4 mois le cas échéant ; (iii) l'intégration d'un suivi régulier des résultats dans le plan de travail.

Pendant la mise en œuvre du projet : (i) S'associer aux missions de suivi avec les partenaires d'exécution ; (ii) effectuer certaines missions de suivi du secrétariat du PBF ; (iii) coordonner avec les agences pour organiser des missions de suivi avec le CoPil ou d'autres parties prenantes (comme le gouvernement ou d'autres donateurs) ; (iv) examiner les rapports semestriels et annuels du projet et fournir des informations en retour ; (v) alerter le RC, les CoPil et PBSO de tout défi majeur et essayer de trouver des solutions.

Lors de l'évaluation du projet : (i) S'assurer de la bonne planification de l'évaluation et de la cohérence de sa temporalité ; (ii) revoir les termes de référence ; (iv) assurer la qualité des différents livrables de l'évaluation ; (v) prendre part aux différents exercices de restitution des résultats.

Calendrier indicatif du Suivi-Evaluation du projet

Activités	Fréquence	Acteurs	Descriptif
Réunion de démarrage	A l'initiation du projet	Parties prenantes du projet	Assurer une compréhension commune des acteurs
Enquête baseline (si pertinent)	Dans les trois premiers mois du projet	Lead UNFPA	Assurer la disponibilité des données de base
Activités d'assurance	Selon les standards HACT	UNFPA, UNICEF	Assurer la bonne utilisation des ressources et mise en œuvre du projet
Missions conjointes	Périodique	Parties prenantes	Évaluer les progrès, constater les avancées et les défis
Tenue du CTP	Sur une base trimestrielle	Membres du CTP	Évaluer l'état d'avancement du projet
Tenue du CoPil	Sur une base semestrielle	Membres du CoPil	Assurer le suivi de l'ensemble des actions du projet
Enquête endline (si pertinent)	Dans les trois derniers mois du projet	Lead UNFPA	Assurer la disponibilité des données finales
Évaluation finale du projet	Dans les trois derniers mois du projet	Lead UNFPA	Rendre compte des résultats et tirer les leçons du projet

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La participation accrue des jeunes à la vie politique permettra de renforcer les mécanismes de gouvernance, d'assurer la durabilité des résultats du projet et d'entraîner un effet catalytique pour la mise à échelle d'initiatives semblables à l'échelle nationale. La pleine participation des Tchadiens à la vie politique sans distinction d'âge, de sexe et autres diversités, l'identification des besoins, la proposition commune de solutions et d'actions prioritaires, la formulation de la planification et à la mise en œuvre d'actions visant l'intérêt commun pour la paix et le développement, sont des garanties d'appropriation pour la pérennisation du projet. Le cadre de collaboration qui sera créé offrira également des opportunités pérennes comme plateformes de concertation et de renforcement de connaissances et compétences. Le plaidoyer aidera à l'opérationnalisation des politiques et stratégies contribuant à la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision et au développement. Cette approche permettra de préserver les acquis et booster les objectifs de paix et développement du Tchad. Par ailleurs, dans le souci de pérennisation des acquis de ce projet, les actions suivantes seront organisées durant le dernier semestre de la mise en œuvre :

- La structuration et l'organisation des plateformes, qui seront redynamisés dans le cadre du projet, pour plus de professionnalisme ;
- Le renforcement des capacités des acteurs clés du projet dans les domaines tels que la planification et la gestion de projet ;
- La mobilisation des ressources ;
- La mise en réseau des différentes plateformes des quatre localités concernées par le projet ;
- L'appui à la capitalisation de tous les acquis et les bonnes pratiques du projet, pour d'éventuelles demandes de financements ;
- L'appui à la mise en relation des équipes locales du projet avec les autres acteurs (communes et OSCs) et partenaires techniques et financiers présents au Tchad, et intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix.

d) Budget du projet

Compte tenu du fait que le projet sera mis en œuvre dans quatre localités, et au vu de l'immense étendue du territoire, il nécessite un bon mécanisme d'appui technique et de coordination des organisations récipiendaires. C'est ainsi que des coûts substantiels sont prévus afin que le personnel de chaque agence offre l'appui essentiel à l'atteinte des résultats escomptés par le projet. C'est ainsi que les coûts liés au personnel représentent 15% du montant total du projet, à l'instar des frais généraux. Des frais de déplacement d'environ 2,25% sont prévus pour assurer le suivi programmatique du projet. De plus, il est prévu des frais d'équipements et consommables, notamment pour l'acquisition d'un véhicule pour le MJSPE, afin d'appuyer la mise en œuvre des interventions. En effet, à cause de l'insuffisance des fonds propres pour le fonctionnement, certains partenaires clés de mis en œuvre ne disposent pas de moyens logistiques. Enfin, la plus grande partie du budget est prévue pour les transferts et subventions aux homologues (partenaires institutionnels et OSCs) pour la mise en œuvre des activités. Il est aussi à noter que 7,47% du budget sera consacré au suivi et l'évaluation finale.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Planification		Genre		Commentaire
	Oui	Non	Oui	Non	
> Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X				
> Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X			Les personnels clés sont déjà employés chez l'UNICEF et l'UNFPA.
> Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X				
> Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X				Une rencontre avec le MJSPE a eu lieu le 4 août 2022, et une réunion de travail a été tenue le 8 août avec les OSCs partenaires.
> Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X				Effectuée pendant la phase d'élaboration du projet.
> Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X				
> Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		X			Pas d'accords officiels. Toutefois, des échanges ont eu lieu avec la partie gouvernementale.
> Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X				L'approche de mise en œuvre a été discutée avec les OSCs et le MJSPE.
> Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A			
Genre					
> L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X				Les Spécialistes Genre de l'UNICEF et de l'UNFPA ont activement contribué à l'élaboration du projet.

11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X	Des consultations ont été organisées avec les organisations de jeunes.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X	

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
• Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
• Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
• Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
• Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
• Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
• Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans		X	

le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.				
• Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X		
• Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X		

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- I. Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- II. Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO.
- III. Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters).
- IV. Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)

31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see

below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

6. Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
7. Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
8. Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
9. Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
10. Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁸
11. Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
12. Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	
Résultat 1. L'environnement institutionnel est favorable à une participation accrue des jeunes aux mécanismes de prise de décision politiques, contribuant aux efforts de consolidation de la paix. ODDs 5 et 17		Indicateur 1.a. Existence de dispositifs institutionnels favorisant la participation des jeunes Niveau de référence : Non Cible : oui	Monitoring des lois et textes	
		Indicateur 1.b. Pourcentage des membres des instances de prise de décision étant des jeunes femmes et hommes (18-35 ans). Niveau de référence : 1% (Conseil Economique, social et culturel de 2019 et précédente Assemblée nationale élue) Cible : 5%	Monitoring des lois et textes ainsi que leur application	
	Produit 1.1. Les cadres institutionnels et juridiques nationaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique.	Indicateur Produit 1.1.a. Nombre de politiques, lois et stratégies adaptées et mises en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique. Niveau de référence : 2 Cible : 3	Monitoring Enquête ciblée	
		Indicateur Produit 1.1.b. Nombre de séances organisées pour appuyer le plaidoyer et points de rencontre pour favoriser les cadres institutionnels Niveau de référence : 0 Cible : 8, à raison de 2 par localité	Monitoring	
		Indicateur A 1.1.1.a. Nombre de participants jeunes au forum national sur la participation. Niveau de référence : 0 Cible : 250 (125 jeunes filles et 125 jeunes hommes (10 par province, : 5 filles et 5 garçons ; 30 à N'Djaména : 15 filles et 15 garçons).	Rapports d'activités	
	Liste des activités relevant du produit : A.1.1.1 Organiser un forum national sur la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision ;			

	A.1.1.2 Appuyer le plaidoyer et les échanges avec les partis politiques et institutions publiques habilitées pour encourager la participation des jeunes aux instances décisionnelles ;	Indicateur 1.1.2. Nombre de réunions tenues avec les institutions publiques habilitées pour encourager la participation des jeunes aux instances décisionnelles. Niveau de référence : 0 Cible : 8	Note de plaidoyer Engagement des partis politique Rapports d'activités	
	A.1.1.3. Organiser des sessions d'information avec les autorités judiciaires et forces de l'ordre pour le respect et la protection et la sécurité des jeunes dans l'espace public ;	Indicateur 1.1.3. Nombre de sessions d'information organisées à l'attention des autorités judiciaires et des forces de l'ordre. Niveau de référence : 0 Cible : 16	Rapports d'activités des ministères et programmes sectoriels	
	A.1.1.4. Appuyer les actions de plaidoyer pour accroître le niveau de financements des plans et stratégies liées à la jeunesse.	Indicateur 1.1.4 Nombre d'acteurs engagés (état, bailleurs, SNU, secteur privé) pour le financement des plans et stratégies liés à la jeunesse Niveau de référence : 0 Cible : 4	Rapports d'activités	
	Produit 1.2. Les cadres institutionnels provinciaux et locaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique.	Indicateur 1.2.a. Nombre de jeunes participant aux mécanismes provinciaux et locaux ¹⁹ (lesquels, combien de jeunes, etc.). Niveau de référence : 1 Cible : 4 par cadre ou mécanismes (2 jeunes filles et 2 jeunes hommes)	Rapports d'activités	
	Liste des activités relevant du produit : A.1.2.1. Organiser des réunions auprès des institutions provinciales et locales pour encourager la participation des jeunes	Indicateur 1.2.1.a. Nombre de recommandations des jeunes prises en compte lors des réunions organisées au niveau local Niveau de référence : 0 Cible : 8	Rapports d'activités	

¹⁹ 04 mécanismes : Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA).

Résultat 2 : Des cadres de collaboration et mécanismes innovants promeuvent la gouvernance inclusive et contribuent au dialogue entre la jeunesse et les acteurs des institutions publiques dans le processus de consolidation de la paix. ODDs 5 et 17	A.1.2.2. Former les jeunes à l'élaboration et l'opérationnalisation des plans de développement provinciaux et communaux ; A.1.2.3. Organiser un « Parcours Citoyen » sous l'égide du gouvernorat et des associations de jeunes dans chaque localité ciblée ; A.1.2.4. Appuyer la mise en place et la redynamisation des cadres locaux d'échange²⁰	Indicateur 1.2.2.a. Nombre de jeunes formés à l'opérationnalisation des plans provinciaux et communaux. Niveau de référence : 0 Cible : 120 (30 par localité)	Indicateur 1.2.3. Nombre de parcours citoyen organisé. Niveau de référence : 0 Cible : 4 (1 par localité)	Indicateur 1.2.4.a. Nombre de cadres d'échange, de dialogue et de participation des jeunes mis en place ou redynamisés. Niveau de référence : 3 Cible : 4 (1 par localité)	Indicateur 2.a. Nombre de cadres de collaboration et de dialogue inclusifs dynamisés fonctionnels ou opérationnels²¹. Niveau de référence : 4 (dont une par localité) Cible : 5	Indicateur 2.b. Mesure dans laquelle les textes résultants des prises de décisions intergénérationnelles sont sensibles à la gouvernance inclusive (index 1-4) Niveau de référence : 1 Cible : 3	Indicateur Produit 2.1. Nombre de catégories d'acteurs qui participent aux	Compte rendu de réunions des cadres de collaboration Textes résultants des prises de décisions Liste de présences des réunions des	
Résultat 2 : Des cadres de collaboration et mécanismes innovants promeuvent la gouvernance inclusive et contribuent au dialogue entre la jeunesse et les acteurs des institutions publiques dans le processus de consolidation de la paix. ODDs 5 et 17	Produit 2.1. Des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance		Rapports d'activités	Rapports d'activités	Compte rendu de réunions des cadres de collaboration Textes résultants des prises de décisions Liste de présences des réunions des				

²⁰ Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA) ; Coordination provinciale des associations de jeunes.

²¹ Idem

	inclusive sont renforcés et fonctionnels.	cadres de collaboration et mécanismes innovants de la gouvernance inclusive. Niveau de référence : 5 (jeunes, ONG, éducateurs, femmes, acteurs politiques) Cible : 10 catégories d'acteurs par localité (leaders communautaires, jeunes, ONG, éducateurs, femmes, Responsable Administratif ; responsables communaux ; leaders religieux ; chefs traditionnels, acteurs politiques)	cadres de collaboration	
	Liste des activités relevant du produit : A.2.1.1. Appuyer le fonctionnement des cadres de collaboration sur la gouvernance inclusive cogérés par les Centres de Lectures et d'Animation Culturelle (CLAC) et les communes ; A.2.1.3. Organiser des « live chats » sur les thématiques de consolidation de la paix et de la participation citoyenne. A 2.1. 4 Créer les plateformes numériques (Facebook et Infocentre) du projet	Indicateur 2.1.1. Nombre de cadres et plateformes de collaboration et gouvernance redynamisés. Niveau de référence : 8 Cible : 8 (N'Djamena, Mongo, Bongor et Sarh). Indicateur 2.1.3. Nombre de « Live Chats » organisés. Niveau de référence : 0 Cible : 2 Indicateur 2.1.4. Nombre de plateformes numériques créées et fonctionnelles. Niveau de référence : 0 Cible : 2	Rapports d'activités Rapports d'activités Plateforme U-Partner UNICEF Page Facebook Infocentre dédié	
	Produit 2.2. Les jeunes et les acteurs des institutions publiques connaissent les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive.	Indicateur 2.2. Nombre de jeunes et acteurs ayant bénéficié de sensibilisations sur les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive. Niveau de référence : 0 Cible : 20 000 (N'Djamena : 8 000 ; Sarh : 4 000 ; Bongor : 4 000 ; Mongo : 4 000).	Rapports d'activités	
	Liste des activités relevant du produit : A.2.1. Établir des « villages de la démocratie » sensibles au genre	Indicateur 2.2.1. Nombre de villages de la Démocratie mis en place et fonctionnels		

	pour le renforcement de capacités des jeunes par les jeunes ;	Niveau de référence : 0 Cible : 6, dont 3 à NiDjamena)	Rapports de formations et d'activités
	A.2.2.2. Renforcer les capacités des modèles transgénérationnels et autorités locales dans l'accompagnement les « villages de la démocratie » ;	Indicateur 2.2.2. Nombre de modèles transgénérationnels et autorités locales formés Niveau de référence : 0 Cible : 150 (30 par province et 60 à NiDjamena)	Rapports d'activités
	A.2.2.3. Organiser des activités culturelles et artistiques sur la consolidation de la paix et la gouvernance inclusive (concerts, caravanes, chanson/clips)	Indicateur 2.2.3. Nombre d'activités culturelles et artistiques organisées Niveau de référence : 0 Cible : 10, dont 4 à NiDjamena	Rapport d'activités
	A.2.2.4. Organiser de sondages U-Report sur les thématiques du projet	Indicateur 2.2.4. Nombre de sondages réalisés Niveau de référence : 0 Cible : 3	Plateforme U-Report
	A.2.2.5. Créer un réseau des « villages de la démocratie » pour favoriser leur mise à échelle	Indicateur 2.2.5. Nombre de réseau de villages de la démocratie » créé Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activité
	A.2.2.6. Former les jeunes et acteurs publics sur les différentes thématiques (consolidation de la paix, leadership et plaidoyer local, développement, gouvernance et développement local, les compétences entrepreneuriales, le plan	Indicateur 2.2.6. Nombre de jeunes formés sur les thématiques d'intérêt Niveau de référence : 0 Cible : 1000 (500 jeunes femmes et 500 jeunes hommes de 15 à 35 ans (250 0 par localité)	Rapports de formations Rapports d'activités

	d'affaires et la gestion de petites unités entrepreneuriales, etc.) A.2.2.7 Appuyer les activités de mobilisation sociale des « Super Banat » (filles modèles) concernant les VBG, les MGF et contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation	Indicateur 2.2.7 Nombre de jeunes filles (Super Banat) qui prennent part aux activités de participation citoyenne. Niveau de référence : 115, dont 100 à N'Djaména et 15 à Mouri Cible : 330 soit 200 nouvelles (50 par localité)	Rapport d'activités	
	A.2.2.8 Organiser des causeries éducatives sur différentes thématiques dans des Villages de la Démocratie, y compris sur l'entrepreneuriat féminin	Indicateur 2.2.8 Nombre de jeunes filles et garçons qui ont participé aux causeries éducatives Niveau de référence : 0 Cible : 15 000 (3 000 pour les 03 localités et 6 000 à N'Djaména)	Rapports d'activités	
	A.2.2.9 Appuyer techniquement et financièrement des unités entrepreneuriales des jeunes	Indicateur 2.2.8. a. Nombre de jeunes filles et garçons qui mènent des activités génératrices de revenu Niveau de référence : 0 Cible : 200, dont 100 filles (50 jeunes par localité) Indicateur 2.2.9. b. Nombre d'unités entrepreneuriales des jeunes fonctionnelles Niveau de référence : 0 Cible : 12, à raison de 3 par localité	Rapports d'activités	

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODÈLE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Tchad	
TITRE DU PROJET : Renforcement des relations intergénérationnelles et interpartis pour une participation civique et politique des jeunes dans un environnement sécurisé et de paix	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☒ IRF ☐ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : - Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) - Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Gouvernement - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de l'Entrepreneuriat (MJSPE) ; - Ministère de la Culture - Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) ; - Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement, et de la Coopération Internationale (MEPDCI) ; - Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;	
OSC locales - Association des Scouts du Tchad ; - Comité pour le Développement du Volontariat au Tchad (CDVT) ; - Les organisations des jeunes (hommes et femmes) : Afriyan-Tchad, Réseau des Jeunes pour le Développement et le Leadership (RJDLT), Conseil National de la Jeunesse du Tchad (CNJT). - Association des femmes et filles Leaders du Tchad	
Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Les villes de N'Djaména, Bongor (Mayo Kebbi Est), Sarh (Moyen Chari) et Mongo (Guéra)	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³ ☒ Initiative de promotion des jeunes ⁴ ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : UNFPA : \$ 1 000 000 UNICEF : \$ 1 000 000 Total PBF : \$ 2 000 000 *Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.	
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :	
PBF 1^{ère} tranche (70%) : UNFPA : \$700 000 UNICEF : \$ 700 000 Total : \$ 1 400 000	PBF 2^{ème} tranche* (30%) : UNFPA : \$300 000 UNICEF : \$ 300 000 Total : \$ 600 000
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Le projet va contribuer à renforcer l'environnement institutionnel favorable à la participation des jeunes filles et garçons aux mécanismes de prise de décision, et des cadres de collaboration promouvant la gouvernance inclusive et contribuant au dialogue entre la jeunesse et les acteurs des institutions publiques. Dans cette optique, les interventions permettront d'améliorer l'environnement institutionnel afin qu'il soit plus propice à la participation des jeunes, au niveau national, provincial et local. Au niveau communautaire, le renforcement des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance inclusive favorisera le transfert de connaissances et le renforcement des capacités des organisations de jeunes sur les déterminants de la gouvernance inclusive, et faciliteront les échanges intergénérationnels et interpartis.	
Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) : Des organisations de jeunes et de femmes (RJDLT, CNJT, CDVT, et Association des Scouts du Tchad) ont été consultées durant le processus de développement de la proposition de projet. Ces OSC ont été identifiées pour leur expertise et expérience dans la mise en œuvre des activités communautaires impliquant directement les adolescents et les jeunes femmes et hommes. Le projet a été conçu à travers une approche participative pour s'assurer de la complémentarité des interventions et de la validation des axes stratégiques du projet. Les résultats des consultations ont été présentés au MJSPE, suivi d'échanges pour s'assurer de son alignement avec la politique et le plan quinquennal du gouvernement à l'endroit de la jeunesse. Des discussions ont eu lieu avec le MEPDCI, qui constitue le signataire des projets PBF au Tchad, ainsi qu'avec le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour le ciblage géographique. Le Bureau de la Coordinatrice Résidente, y compris le Secrétariat du PBF, a été activement consulté dans le développement du projet pour maximiser les synergies avec les projets en cours. Une formation des points focaux des agences des pays couverts par le PBF a eu lieu à Dakar en mai 2022, ce qui leur a permis de mettre en pratique les	

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

apprentissages acquis dans le cadre du développement de cette proposition de projet. En outre, le projet a été endossé par le *Programme Management Team* (PMT) et le *UN Country Team* (UNCT).

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : GM2a

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes 61.23% soit un montant de US\$ 1 224 544.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est un objectif central de ce projet. Le genre est pris en compte dans l'analyse du conflit, la mise en œuvre des activités, le cadre de résultats et le budget. Les interventions cibleront au minimum 50% de jeunes femmes et filles y compris celles vivant avec un handicap. Des initiatives innovantes de mobilisation sociale par les filles modèles, surnommées « Super Banat », seront mises en œuvre au niveau local. L'approche genre est privilégiée afin de promouvoir l'égalité des droits entre hommes et femmes ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités, en s'appuyant sur des interventions holistiques (structurelles, relationnelles et individuelles) pour mieux cerner les causes profondes entravant l'égalité entre les sexes et la participation effective des jeunes filles et femmes dans les processus de prise de décisions. Son intégration transversale dans toutes les interventions favorisera la participation des organisations composées des jeunes filles/femmes et des leaders des OSC à différents niveaux dans l'identification de leurs besoins spécifiques et la prise en compte de leurs préoccupations, y compris dans le développement d'interventions ciblées pour accroître leur implication dans la vie publique. Afin d'impulser un changement de comportement, les acteurs locaux seront formés sur la problématique d'égalité des sexes et sur les questions de l'intégration du genre dans les mécanismes de prise de décision.

Degré de risque du projet⁷ : 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : Gouvernance démocratique

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : Résultat 3 : Gouvernance Paix et Sécurité (Effets 16, 7 et 5)

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5 (Égalité entre les sexes, ODD 16 (Justice et Paix)

Type de demande :

Nouveau projet : ☒

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : ☐ Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐ Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ <i>Nom du Représentant : Sennen Hounton</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'agence : UNFPA</i> <i>Date et visa :</i>	Représentant du gouvernement national <i>Nom : Moussa Batraki</i> <i>Signature</i> <i>Titre : Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale</i> <i>Date et visa :</i>
AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ <i>Nom du Représentant : Jacques Boyer</i> <i>Signature :</i> <i>Nom de l'agence : UNICEF</i> <i>Date et visa :</i>	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>Nom : Elizabeth Spehar</i> <i>Titre : Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i> <i>Signature</i> <i>Date et visa :</i>
Coordonnateur résident <i>Nom : Violet K. Kakyomya</i> <i>Titre : Coordinatrice Résidente</i> <i>Signature</i> <i>Date et visa :</i>	

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

a) Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

1. Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La population tchadienne est jeune, 33% des Tchadiens entre 15-34 ans, plus de 2/3 ont moins de 25 ans et 50,7% sont des femmes (RGPH2¹¹). La jeunesse représente une force vive, toutefois les conditions de vie précaires d'une large part de cette population entraînent des risques bien réels d'effriter la cohésion sociale sous l'effet des phénomènes d'exclusion et de marginalisation dans le cadre de la participation à la vie publique. Depuis son indépendance, le Tchad a connu de nombreuses crises institutionnelles et politiques. Cette situation a entraîné la fragilisation de l'État et ses démembrements, une crise de confiance de la jeunesse envers les institutions, un manque de redevabilité envers les populations, et une exclusion des jeunes et des femmes des mécanismes décisionnels. Ce contexte, marqué par l'instabilité et les inégalités sociales croissantes, a exacerbé les causes profondes obstruant la participation citoyenne des jeunes au niveau institutionnel et communautaire.

L'âge et le sexe demeurent les premières barrières à la pleine participation à la vie publique et à la consolidation de la paix. Les normes sociales constituent le socle qui régit les dynamiques socioculturelles au Tchad et définit les codes de conduite intergénérationnels, ainsi que le statut des individus au sein de l'organisation sociale. La culture tchadienne, qui place les jeunes dans une position d'écoute et d'obéissance, ne favorise pas la libération du potentiel de la jeunesse et les débats ouverts autour d'enjeux communs. Les normes sociales sont transposées dans la vie politique, où le pouvoir est détenu essentiellement par les hommes âgés, dissimulant ainsi la valeur de la participation citoyenne des jeunes. Ils sont considérés par les personnes détenant le pouvoir politique comme des personnes en besoin de formation avant de s'investir dans l'espace politique. L'adhésion et l'implication politique, surtout chez les jeunes, demeurent très faibles et sujet à un ciblage par affinité.

Le cas des jeunes femmes est quant à lui plus complexe, l'indice d'inégalité de genre étant de 0,71 (PNUD, 2020), le troisième plus faible au monde. Au regard des codes sociaux en vigueur et du faible niveau d'éducation des filles (59,4% des filles en âge d'aller à l'école primaire ne fréquentent actuellement ni le primaire ni le secondaire¹²), celles-ci sont doublement désavantagées. Les jeunes filles se confinent de plus en plus dans les espaces décrétés apolitiques. L'espace public institutionnel est le seul espace politiquement reconnu, occultant les espaces sociaux et domestiques où les adolescentes et jeunes femmes s'impliquent davantage. L'égalité démocratique n'est institutionnalisée qu'en termes de parité entre les sexes, l'égalité intergénérationnelle n'étant pas définie dans les textes constitutionnels. L'analyse des lois et règlements démontre une insensibilité sur les enjeux de genre, et leur application n'est pas favorable à la participation des jeunes et femmes à la vie publique. Le manque de capacités des institutions publiques à opérationnaliser des mécanismes de prise de décision inclusifs contribue à la faible représentativité des jeunes et femmes dans ces instances, et au désintéressement populaire. Le monopole des initiatives politiques est détenu majoritairement par quelques groupes, les jeunes et femmes sont maintenus dans une position passive, à l'écart des enjeux politiques. Cette faible inclusion entrave la prise en compte des priorités de la jeunesse et leur participation active à la vie politique et aux processus de paix. La période charnière de transition politique que traverse actuellement le Tchad représente ainsi une opportunité pour renforcer leur ancrage institutionnel.

Au niveau communautaire, il est à noter qu'à N'Djaména, comme les autres villes (Sarh, Bongor et Mongo) concernées par le projet, les jeunes sont de plus en plus revendicateurs. Ils réclament davantage

¹¹ Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2009.

¹² Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) 6 (2019)

de justice sociale et d'équité, de démocratie, de bonne gouvernance publique, de liberté d'expression et d'opportunités économiques. Ceux-ci sont généralement issus des OSCs, sans affinités politiques particulières. En revanche, d'autres jeunes sont plus conciliants et s'accommodent de la situation actuelle. Les localités de Sarh, Bongor, Mongo et N'Djaména, sont de grandes agglomérations cosmopolites. Des milliers de personnes issus d'horizons divers y vivent, le plus souvent avec des antagonismes culturels, religieux, politiques, qui alimentent les conflits. Toutefois, ces villes disposent aussi d'un grand tissu d'organisations de la société civile (associations, partis politiques), ainsi que des cadres et lieux de rencontres, d'échanges (centres culturels, écoles et universités), d'importance, qui peuvent jouer un rôle catalyseur dans la promotion de la paix, de la citoyenneté et de la gouvernance locale, s'ils sont appuyés adéquatement.

Dans les zones d'intervention du projet (Sarh, Bongor et Mongo), les conflits réels et latents sont principalement liés à la pression exercée sur les ressources, surtout naturelles, et l'accès inéquitable aux services et opportunités socio-économiques. Certaines personnes expriment leur désapprobation à l'égard d'autres communautés perçues comme privilégiées, dans un contexte de faible intégration de certains groupes ethniques et d'inefficacité des mécanismes de médiation étatiques et/ou communautaires. Le manque d'accès équitable aux mécanismes facilitant le dialogue et la participation entre les différents groupes sociaux au sein des communautés et les jeunes de divers horizons, par exemple au niveau des comités villageois, des conseils communaux et des comités régionaux d'action, alimente les conflits dans ces zones. Malgré les efforts consentis pour une cohabitation pacifique, il est constaté dans les grandes agglomérations, un sentiment de mal-vivre ensemble qui se caractérise par le repli identitaire, avec pour causes l'injustice sociale, la marginalisation et l'exclusion. Les adolescents et les jeunes représentent pourtant une part importante de la population dans ces communautés et, s'ils ne disposent pas de moyens significatifs pour s'engager dans les processus sociétaux transformatifs, ils peuvent facilement être mobilisés pour des conflits violents, sapant ainsi les efforts de consolidation de la paix. Dans les villes ciblées, les centres culturels et maisons de jeunes, le réseau des CLAC, et de la coordination provinciale des associations des jeunes, doivent être redynamisés pour renforcer la cohésion sociale entre les jeunes de divers horizons.

Plus récemment, le Président du Conseil Militaire de Transition (PCMT), Mahamat Idriss Déby Itno, a signé le 8 août 2022 au Qatar un accord avec une quarantaine de groupes armés non étatiques, à la veille de l'ouverture d'un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) pour la paix le 20 août 2022 à N'Djaména. L'accord prévoit entre autres « un cessez-le-feu général ainsi que le renoncement concomitant à l'incitation à la haine et à toutes les formes d'hostilités », ainsi que la tenue du DNIS dans « un environnement de sécurité et de confiance propice à un dialogue apaisé et fructueux ». L'Article 2.1.17 de l'Accord stipule que « l'organisation matérielle ainsi que la direction du Dialogue se feront sur une base consensuelle, transparente et inclusive pour toutes les parties prenantes ». À cet effet, les jeunes font partie du présidium, mais ne sont pas représentés aux postes de prise de décision. Cette période de transition politique est une opportunité tangible d'améliorer la participation politique des jeunes hommes et femmes, dans un contexte où le Tchad ne pourra réaliser sa vision de développement, de paix et d'intégration sans leur participation active et leur leadership. L'exclusion des jeunes du processus de transition politique risquerait d'élargir le clivage intergénérationnel, d'engendrer une frustration supplémentaire et de menacer la paix sociale. Leur inclusion et leur participation à toutes les étapes des processus des nouvelles prises de décisions formelles sera une force positive pour le changement social transformateur, et renforcera leur sentiment d'appartenance aux affaires publiques.

Le rapport des pré-dialogues provinciaux, organisé par le Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI), et intitulé : « Synthèse des rapports des sous-comités thématiques du CODNI » (avril 2022), n'a pas présenté ses conclusions de manière spécifique et désagrégée (localité, sexe, tranche d'âge, jeunes, femmes, etc.). Le rapport en soi dénote des insuffisances en matière de la jeunesse, car seulement un paragraphe lui a été consacré de manière tacite : « *La jeunesse, par son poids démographique, nécessite une attention particulière afin qu'elle ne devienne un facteur d'insécurité et de déstabilisation économique et sociale. Les politiques publiques doivent avoir un impact réel sur la population jeune. Ces politiques doivent, plus que jamais, s'adapter aux exigences du monde moderne*

pour permettre aux jeunes tchadiens de se prendre en charge, d'observer les valeurs et pratiques citoyennes de production socioéconomique, de justice, de solidarité, de liberté, de démocratie et de respect des droits humains » (p.67).

Parallèlement aux pré-dialogues, des assises de jeunes, qui ont eu lieu depuis le début de la Transition, les préparaient à une participation effective au DNIS. La 2^{ème} édition du forum national des jeunes (27-29/12/2021) avec l'appui de l'UNICEF, précédé des pré-fora dans les provinces ; le Symposium National de la jeunesse (27-28/05/2021), organisé par le MJSPE, le Conseil National de la Jeunesse du Tchad, avec l'appui de l'Union Européenne ; et l'atelier de consolidation de toutes les recommandations et aspirations des jeunes (17-20 mars 2022), avec l'appui de l'UNFPA. La synthèse de toutes ces assises est contenue dans un document intitulé : « Recommandations de la Jeunesse au Dialogue National Inclusif », qui a été remis officiellement aux autorités (ministère de tutelle et CODNI) le 05/08/2022. En outre, un arrêté (054/PCMT/PMT/MJSPE/SE/SG/2022) du MJSPE ordonne la « création d'un comité de coordination du mécanisme pour la participation des jeunes au Dialogue Nationale Inclusif », où les jeunes seront représentés. La participation accrue des jeunes au sein de ces instances leur permettra de mieux comprendre les enjeux, les dynamiques de conflits, ainsi que de connaître les acteurs en présence. Ils prendront ainsi conscience des divers rôles qu'ils peuvent jouer dans le processus de consolidation de la paix. Cela renforcera leur poids et engagement pour le changement institutionnel, comme cela se traduit actuellement au Conseil National de la Transition (CNT), et depuis quelques semaines au niveau du DNIS, où les jeunes recherchent activement des solutions durables pour la paix avec les autres acteurs publics, dans une démarche constructive et intergénérationnelle.

Dans ce contexte, les principaux acteurs au niveau national et institutionnel sont : le gouvernement, le Conseil National de la Transition (CNT), qui tient lieu d'assemblée constituante, et les Forces de Défense et de Sécurité. Au niveau des organisations de la société civile, il y a les partis politiques, les Associations des Droits de l'Homme (ADH), les associations de jeunes, y compris le Conseil National des Jeunes du Tchad (CNJT) qui commence à s'imposer de plus en plus sur l'échiquier national. Il est même représenté au niveau du Présidium du DNIS, et a pu obtenir la participation d'une centaine de jeunes hommes et femmes venus des provinces à ces assises. Au niveau décentralisé, les services déconcentrés de l'État et les différents acteurs jouent un rôle clé dans la consolidation de la paix. Il s'agit des gouverneurs, des délégations de la jeunesse, de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Interne. Quant au Réseau des Jeunes pour le Développement et le Leadership au Tchad (RJDLT), il a pour objectif de promouvoir et de vulgariser le leadership au sein de la jeunesse, et dispose d'une vaste expérience en matière de mobilisation communautaire des jeunes et sur diverses thématiques (droit en santé/VBG/SSR) et dans l'autonomisation socio-économique des jeunes. Les premières résolutions issues du DNIS, en termes des critères d'éligibilité, concernent surtout l'âge des candidats et sont assez encourageantes et inclusives : élections présidentielles : 35 ans ; Communales : 21 ans ; et législatives : 25 ans.

Depuis 2020, l'impact de la COVID-19 a fragilisé davantage l'employabilité des jeunes et restreint les espaces d'expression civique. Malgré leur poids démographique et le capital humain qu'elle représente, la jeunesse n'est pas valorisée à sa juste valeur. De ce fait, il est essentiel de mobiliser les jeunes afin qu'ils deviennent de véritables acteurs du changement, de les engager dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes adaptées à l'ère post-COVID-19 et de transition politique. Ces solutions permettront ainsi de renforcer leur autonomie socio-économique, gage de la stabilité sociale. À cette fin, leurs compétences seront renforcées, à travers des thématiques concrètes et pratiques telles : la pensée et compétences entrepreneuriales, l'élaboration des plans d'affaires, et la gestion des petites unités entrepreneuriales.

2. Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹³**, et comment il garantit **l'appropriation**

¹³ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet contribuera à accompagner la mise en œuvre des recommandations issues du DNIS en faveur de la participation des jeunes en particulier sous les piliers I (restaurer la confiance, la paix, la cohésion nationale et la sécurité) et II (organisation du Dialogue national Inclusif et souverain). Le projet s'aligne également sur les priorités du gouvernement à savoir :

- **Plan National de Développement (PND) 2017-2021** : Le PND 2017-2021 se fixe comme objectif global de jeter les bases d'un Tchad émergent. Le présent projet est aligné avec le sous-axe 1.1 qui défend la « Promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale » ainsi qu'avec le sous-axe 2.3 qui vise « Le renforcement de la gouvernance démocratique ». Le projet contribuera à l'atteinte de ces objectifs en renforçant l'implication et la participation des jeunes sur la scène politique.
- **Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons »** : La vision 2030 du Tchad promeut la culture de la paix, des valeurs citoyennes et la cohésion nationale par le biais de son sous-axe 1.1. Le projet contribuera à la réalisation de cet objectif, en promouvant des processus inclusifs prenant en compte les aspirations des jeunes et adolescents.
- **Objectifs de développement durable (ODD)** : L'objectif 16 met l'accent sur la paix, la justice et des institutions efficaces, et est indispensable à la réalisation des 16 autres ODD. Le renforcement de la participation des jeunes dans la politique du pays permettra de consolider la paix, de faire régner la justice et d'avoir des institutions efficaces. Le projet s'aligne également avec l'ODD 5 concernant l'égalité des sexes, une composante transversale à toutes les actions qui favoriseront la participation et l'implication active des femmes et des filles dans les cadres de collaboration et mécanismes de gouvernance. En garantissant une parité de genre dans les structures appuyées et activités organisées, les femmes profiteront d'un espace ouvert et sécurisé pour partager leurs préoccupations et perspectives.
- **Agenda 2063 de l'Union Africaine** : Le projet cadre avec l'aspiration 4 « Une Afrique en paix et en sécurité ». La participation accrue des jeunes à la vie politique permettra de renforcer la redevabilité, la responsabilité et la transparence des mécanismes de gouvernance et de réduire les menaces à la paix et la sécurité pour une paix durable.
- **UNSDCF¹⁴** : Les objectifs du projet s'alignent sur le résultat stratégique 3 de l'UNDAF qui met l'accent sur Gouvernance-paix-sécurité. L'inclusion des jeunes et la prise en compte de leurs aspirations permet d'améliorer la gouvernance et renforcer la paix et la sécurité.
- **Plan Quinquennal de la Politique Nationale de la Jeunesse** : En 2019, le Gouvernement du Tchad, à travers le MJSPE, s'est doté d'une politique nationale de la jeunesse, assorti d'un plan d'action quinquennal (2021-2025). Pour la première fois, le gouvernement, les partenaires au développement et les acteurs de la société civile disposent d'un cadre d'action en faveur de la jeunesse. La participation citoyenne des jeunes, et leur contribution en tant qu'acteurs de consolidation de la paix, y figurent parmi les principaux axes stratégiques. Le projet, dont le principal partenaire de mise en œuvre est le MJSPE, contribuera à l'atteinte des résultats escomptés de ce plan d'action.
- **Plan Stratégique de la Santé et du Développement des adolescents et jeunes 2020-2024**. Le ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale (MSPSN) s'est doté de ce plan stratégique afin de prendre en charge de manière holistique les besoins des adolescents et jeunes en matière de santé et de développement. Élaboré avec l'appui de l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA, il met l'accent sur la participation et l'implication des jeunes dans la gestion de conflit et leur participation dans les instances de prise de décision. S'alignant avec cette politique, ce projet prévoit des interventions pour encadrer les jeunes à travers les CLAC, les maisons de quartier, et les radios communautaires afin d'appuyer les organisations de jeunes à mieux se structurer et

¹⁴ United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

accroître leur participation effective aux mécanismes de prise de décision et de consolidation de la paix.

3. Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Les acquis de précédents projets PBF mis en œuvre permettront d'associer les acteurs clés et parties prenantes ayant eu un impact significatif par le passé, par exemple à travers le projet « Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ». Financé par le PBF, il a permis le renforcement des capacités des autorités locales et des associations de jeunes sur diverses thématiques (citoyenneté, droits humains, laïcité, etc.), dans les localités de Moundou (Logone Occidental), N'Djaména (Chari-Baguirmi) et dans la province du Lac. Le projet a soutenu la mise en place d'un vaste réseau de jeunes promoteurs de la paix, disposant de compétences clés en matière de promotion et de la consolidation de la paix dans ces localités. L'approche communautaire a permis aux jeunes d'acquérir l'expérience nécessaire leur permettant d'interagir avec différents acteurs, et de jouer leurs rôles d'acteurs de promotion de la paix de manière pérenne. Les leçons apprises en termes méthodologiques et de synergies partenariales préconisées lors de la mise en œuvre de ce projet, seront mises à profit dans le cadre du projet actuel. Elles consistent principalement à développer et maintenir des échanges permanents avec tous les acteurs impliqués, afin de renforcer la compréhension de leurs rôles et renforcer la dynamique collaborative.

Quant au projet de « prévention de la féminisation des modes opératoires de Boko Haram au Tchad », mis en œuvre par le PNUD et l'UNICEF dans les provinces du Lac et de Hadjer Lamis, il vise principalement à doter les jeunes filles et les femmes des compétences, moyens et ressources nécessaires, qui leur permettront de prendre des décisions réfléchies, afin de se prémunir de l'enrôlement par les groupes armés non-étatiques. Dans le même sens, il contribue au renforcement de leur autonomie socioéconomique, renforçant leur dignité et résilience aux crises. Ainsi, les jeunes filles et les femmes du bassin du Lac pourront véritablement jouer leurs rôles d'actrices sociales, tout en participant activement à la promotion de la cohésion sociale. Dans le cadre du projet proposé, le volet lié à l'autonomisation socio-économique bénéficiera des leçons apprises du projet en cours dans les provinces du Lac et de Hadjer Lamis. D'autre part, le projet « Habilitier les jeunes vulnérables du centre du Tchad à devenir des agents de consolidation de la paix » mis en œuvre en 2021, a préconisé les synergies avec d'autres programmes intervenant dans les provinces ciblées. Le projet a contribué à instaurer un environnement plus favorable au dialogue entre les jeunes et les autorités permettant de trouver des solutions aux conditions de vie difficiles de ceux-ci dans les provinces du Borkou, Barh El Gazal et Batha.

Enfin, le projet s'appuiera également sur le financement PBF ayant initié des actions pour accroître la participation des jeunes au processus de transition politique et l'intégration des recommandations spécifiques des besoins des jeunes dans les textes législatifs. Cette approche participative et inclusive favorisera le sentiment d'appartenance à une nation commune, où l'apport des jeunes est crucial pour la consolidation de la paix et leur épanouissement. Les principaux résultats des pré-dialogues avec les jeunes, ont été remis officiellement aux autorités le 5 août 2022. Sous la thématique 2 « Forme de l'État, constitution, réformes institutionnelles et processus électoral », il est recommandé un quota de 40% des jeunes aux postes nominatifs. La thématique 3 « Droits humains et libertés fondamentales » recommande d'accorder une garantie juridique pour la représentativité des jeunes aux élections législatives et communales, de réduire le coût des modalités d'obtentions d'autorisation de création des organisations de jeunes, et de rendre obligatoire les cours d'instruction civique du primaire au secondaire, et de créer des conditions favorables à l'entrepreneuriat au profit de la jeunesse et des personnes vulnérables. Les leçons apprises de la mise en œuvre du projet montrent un progrès dans l'inclusion des jeunes dans le processus de la transition, le présent projet permettra de donner un élan pour leur pleine participation dans la vie politique et le maintien de la paix et la sécurité.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
« Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad » 42 mois (le projet a pris fin le 30 juin 2022)	PBF US\$ 1.5 million UNICEF- PNUD- OHCHR- PAM	Le projet a contribué à améliorer la participation des jeunes hommes, des jeunes femmes et des femmes aux mécanismes de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits au niveau local et communautaire, dans les villes de N'Djaména, Moundou et la province du Lac.	La proposition actuelle s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre de ce projet en matière d'implication communautaire des jeunes, avec un accent sur le processus de transition politique, en ciblant des localités différentes. Le projet actuel bâtira également sur l'appui à la préparation et à la validation du plan 2021-2025 de la stratégie nationale de mise en œuvre de la Résolution Conseil de Sécurité 2250, et l'expérience des plateformes communales à Bol et Moundou, à travers lesquelles les jeunes participent activement aux activités d'intérêt public avec les autorités provinciales et communales.
Contribution à la réduction de la mortalité maternelle et infantile en renforçant la résilience des communautés et en augmentant l'utilisation de services multisectoriels équitables et de qualité. 48 mois (2019-2023)	KfW (Allemagne) 15 millions € UNICEF	Ce projet multisectoriel inclut des composantes de consolidation de la paix et de résilience pour soutenir l'adoption de comportements et de pratiques culturelles communautaires compatibles avec les droits de l'enfant/de l'homme, la coopération et le dialogue intercommunautaires, et le développement inclusif pour prévenir les conflits.	Ce projet intervient notamment dans la ville de Mongo. La proposition actuelle va renforcer l'engagement et l'appui aux organisations de jeunes actives dans la promotion de la participation citoyenne (CLAC, CDVT, etc.) pour maximiser l'impact localement et favoriser une appropriation durable.
Appui à une transition institutionnelle et politique inclusive et apaisée au Tchad 18 mois (11/2021-05/2023)	PBF US\$ 4.0 millions	Ce projet vise à faciliter une mise en œuvre inclusive, crédible et transparent conforme aux standards internationaux des droits de l'homme du processus de transition, incluant le DNIS. Les interventions soutiennent des structures efficaces et efficientes (le Comité d'organisation du dialogue national inclusif (CODNI) et le ministère de la réconciliation et du dialogue) afin de favoriser la transition et d'améliorer l'engagement et la participation des jeunes et de femmes.	Le projet actuel utilisera les acquis de ce projet d'appui à la transition qui met l'accent sous son résultat 2 sur la promotion de la cohésion sociale et l'inclusion effectives des jeunes et des femmes au DNIS, en vue de favoriser leur représentation et la défense de leurs intérêts. La jeunesse a été outillée pour participer au DNIS. À travers ce nouveau projet, les jeunes seront accompagnés et appuyés pour jouer véritablement leurs rôles d'acteurs de développement et de promoteur de la paix, tant au niveau central que local. Ils participeront à des campagnes de sensibilisation pour la consolidation de la paix avec leurs pairs, et initieront des rencontres régulières de dialogue intergénérationnels autour des thématiques d'actualité, dans la perspective de favoriser le mieux vivre en

			communauté avec les conseils des aînés. De ce fait, les mécanismes de collaboration seront renforcés pour préserver la cohésion sociale.
--	--	--	--

b) Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

- Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Les aspirations et les préoccupations des jeunes, plus spécifiquement celles des jeunes femmes, sont négligées systématiquement car les institutions, les structures (ministères, partis politiques, gouvernement, mairies, communes, chefferies traditionnelles et entités religieuses) et les communautés ont été fragilisés par les crises politico-militaires et intercommunautaires. Cette instabilité a exacerbé la mise à l'écart des jeunes de la vie publique et leur ressentiment vis-à-vis des élites politico-économiques. Or, les jeunes de 15-34 ans représentent 33 % de la population et détiennent un point de vue essentiel sur les politiques publiques, la façon dont ils affectent leur vie quotidienne et les solutions durables pour le développement inclusif et la paix.

Les stratégies d'adaptation qu'ils ont acquises sont ancrées en eux et doivent être catalysées pour contribuer à la consolidation de la paix, avec comme fenêtre d'opportunité le processus de transition politique et l'ouverture du DNIS le Tchad le 20 août 2022, qui s'échelonnnera sur plusieurs mois. Confrontés à l'insécurité, au chômage et à l'exclusion sociale, les jeunes doivent être soutenus dans cette période charnière de développement en renforçant l'environnement institutionnel, les cadres de collaboration et mécanismes de prise de décision pour une participation citoyenne plus inclusive, reflétant la diversité sociétale de la jeunesse. Les études, stratégies et autres publications (Jeunesse, paix et sécurité : manuel de programmation)¹⁵ ; « Conceptual Framework for Measuring Outcomes of Adolescent Participation »¹⁶, « Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse »¹⁷) démontrent que lorsque les jeunes sont soutenus et encouragés de manière inclusive, ainsi que des politiques et des services attentifs à leurs besoins, à leur protection et à leurs capacités, ils ont le potentiel de briser les cycles de la pauvreté, de la discrimination et de la violence, et de participer activement à la consolidation de la paix.

La participation des jeunes garçons et filles à la vie politique à travers ce projet marque un élan d'effectivité des processus inclusifs de genre qui contribueront positivement aux efforts de consolidation de la paix et au DNIS. Les jeunes prendront conscience de leurs rôles et des potentialités pour accroître leur participation effective aux affaires publiques. Le projet va au-delà de la représentativité dans les instances décisionnelles. Les interventions incluent des stratégies d'influence, de concertation et de plaidoyer, et le renforcement des cadres de collaboration qui contribueront à l'opérationnalisation de mécanismes de prise de décision de manière plus équitable et inclusive. Elles offriront un cadre d'échange et de dialogue entre les organisations de jeunes et de femmes, les leaders d'opinion, les acteurs d'institutions politiques et les acteurs des partis politiques, ainsi que les autorités provinciales et locales. Le dialogue et la mobilisation des jeunes autour de la promotion de la paix, la démocratie et la citoyenneté seront des leviers déterminants pour renforcer leur participation citoyenne.

L'**objectif primordial** du projet est de renforcer des relations intergénérationnelles et interpartis pour une participation civique et politique des jeunes dans un environnement sécurisé et pacifique.

Sur le plan institutionnel, les interventions permettront de renforcer l'environnement institutionnel afin qu'il soit plus favorable à la participation des jeunes, tant au niveau national, provincial que local. Le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des politiques et stratégies nationales en matière de la

¹⁵ <https://www.unfpa.org/fr/publications/jeunesse-paix-et-securite-manuel-de-programmation>

¹⁶ <https://www.unicef.org/media/59006/file>

¹⁷ https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/09/UN-Youth-Strategy_French.pdf

jeunesse contribuera à la prise en compte des aspirations diverses des jeunes, à la gouvernance inclusive et la consolidation de la paix.

Sur le plan communautaire, le renforcement des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance inclusive contribuera au transfert de connaissances et au renforcement des capacités des organisations de jeunes sur les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive. Ces espaces et canaux de communication ouverts et inclusifs au niveau local faciliteront les échanges intergénérationnels et interpartis entre les groupes ciblés, et contribueront à atténuer les tensions politiques et socioculturelles.

- Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

Redistribution : La participation active des jeunes à la vie publique atténuera le poids des normes socioculturelles, et permettra une meilleure prise en compte de leurs aspirations et préoccupations dans les mécanismes décisionnels aux niveaux national, provincial et local. À terme, cette approche contribuera à réduire les obstacles entravant la participation des jeunes et à accroître l'intérêt des jeunes pour la politique, en vue de contribuer à la consolidation de la paix et à la croissance socioéconomique inclusive.

Reconnaissance : Un environnement institutionnel favorable à la participation des jeunes rétablira la confiance avec les institutions publiques, accroîtra la redevabilité envers les populations et favorisera l'inclusion des jeunes dans les mécanismes décisionnels. La prise de conscience, les connaissances et les compétences accrues des jeunes sur leurs droits et devoirs de citoyen permettront l'opérationnalisation des politiques et stratégies en matière de jeunesse, et renforceront le dialogue intergénérationnel et la participation des jeunes dans le processus de consolidation de la paix.

Représentativité : Le changement institutionnel, communautaire et individuel contribuera à accroître l'intérêt des jeunes pour la politique, à une compréhension commune de la gouvernance inclusive par une pluralité d'acteurs à la participation équitable des jeunes dans toute leur diversité et à rehausser leur représentativité dans les mécanismes décisionnels. Faciliter la participation effective des jeunes dans les mécanismes politiques à tous les niveaux, permettra d'accroître leur représentativité, d'établir des systèmes plus inclusifs, de favoriser une bonne gouvernance, et jeter les bases de la paix et du développement.

Réconciliation : Le renforcement et l'opérationnalisation des cadres de collaboration et des mécanismes décisionnels favoriseront les échanges intergénérationnels, interpartis et intercommunautaires. Cela contribuera à une compréhension accrue des enjeux nationaux par les différents acteurs locaux, y compris les jeunes, à apaiser les tensions sociopolitiques et à poser les conditions d'une paix durable. La redynamisation de la collaboration intergénérationnelle et interpartis, et le renforcement des processus et mécanismes pour les rendre plus inclusifs et plus ouverts aux jeunes, permettront d'atténuer les tensions, les conflits intergénérationnels, et contribueront à jeter les bases d'une paix durable.

Sur la base de ces considérations, les hypothèses stipulent que :

- Si le cadre politique et juridique favorisant la participation des jeunes est mis en œuvre et appliqué ;
- Si les jeunes constituent des réseaux d'appui mutuel incluant les jeunes femmes et hommes avec des connaissances et compétences leur permettant de participer efficacement aux cadres d'échanges et d'expressions communs ;
- Si les institutions publiques, au niveau national, provincial et local sont sensibilisées sur le bien-fondé de la participation des jeunes ;

- Alors les droits, aspirations et préoccupations des jeunes seront promus, pour une expression accrue de leur citoyenneté politique et sociale, favorisant la gouvernance et la consolidation de la paix.

4. **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1. L'environnement institutionnel est favorable à une participation accrue des jeunes aux mécanismes de prise de décision politiques, contribuant aux efforts de consolidation de la paix.

L'environnement institutionnel actuel ne favorise pas assez la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décisions, tant au niveau national, provincial que local. Il en est de même pour les dispositifs juridiques et plans stratégiques qui ne sont pas suffisamment adaptés et mis en application pour encourager la participation des jeunes. En contribuant à rendre l'environnement institutionnel plus favorable et inclusif, ce résultat permettra d'accroître la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision et à la consolidation de la paix.

Produit 1.1. Les cadres institutionnels et juridiques nationaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique.

Les politiques, les lois et les plans stratégiques sont des outils et mécanismes susceptibles de favoriser la participation citoyenne et l'épanouissement des jeunes. Toutefois, dans les conditions actuelles, ils sont insuffisamment vulgarisés et sous financés. C'est ainsi que des actions de plaidoyer permettront d'accroître le niveau de connaissance des jeunes, leur appropriation par les acteurs étatiques et de la société, et leur financement par le gouvernement, les entités territoriales et les partenaires techniques et financiers.

Ce produit sera atteint à travers les actions de plaidoyer et l'organisation d'un forum national sur la question de la participation des jeunes. Les actions de plaidoyer se feront auprès des institutions centrales pour l'opérationnalisation des stratégies nationales (*Plan National de Développement, Plan Quinquennal de la Politique Nationale de la Jeunesse, Stratégie Nationale de la Santé et Développement des jeunes et adolescents 2020-2024*) afin de contribuer efficacement à la prise en compte des préoccupations des jeunes dans l'application des stratégies nationales en matière de consolidation de la paix et à leur participation au sein des mécanismes de prise de décision. Quant au forum national sur la participation des jeunes, il sera l'occasion pour les représentants d'organisations de jeunes d'analyser de manière globale, mais aussi localement, les problèmes qui entravent la participation des jeunes filles et garçons dans la consolidation de la paix. Les solutions proposées serviront à élaborer des stratégies qui viseront à accroître la participation effective des jeunes.

Produit 1.2. Les cadres institutionnels provinciaux et locaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique

Au niveau provincial et local, les principaux cadres et mécanismes de participation des jeunes sont : Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA). Toutefois, les modes de participation restreignent l'expression véritable des voix des jeunes et la mise en application des stratégies et plans sensibles aux jeunes. La gestion de ces comités se fait régulièrement par cooptation ou affinités, et les mécanismes décisionnels sont parfois entachés de pesanteurs socioculturelles, mettant à l'écart les jeunes et les femmes, voire certaines catégories de personnes socialement marginalisées. Dans le cadre du précédent projet « d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad », les jeunes ont relevé que leur participation n'est pas valorisée dans l'élaboration des plans de développement locaux. Une fois que ces plans sont élaborés, ils ont mentionné leur exclusion dans la mise en œuvre et le suivi. De ce fait, leur participation demeurerait jusque-là

superficielle et protocolaire. Avec le renforcement de capacités prévu dans le cadre de ce projet et le plaidoyer auprès des acteurs décentralisés, ils seront mieux outillés pour jouer pleinement leur rôle depuis l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des activités liées aux plans et stratégies de développement.

Les principales actions planifiées à l'effet de contribuer à faire de ces mécanismes de véritables outils de participation citoyenne, de gouvernance de développement sont entre autres : la formation des jeunes à l'élaboration et l'opérationnalisation des plans de développement provinciaux et communaux, des « Parcours Citoyen » sous l'égide du gouvernement et des associations de jeunes, et l'appui à la structuration et à l'organisation de ces cadres (Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA)). Ils contribueront ainsi à créer un environnement favorable à la participation des jeunes filles et garçons aux mécanismes de prise de décision au niveau provincial et local. Ceci permettra de renforcer le dialogue intergénérationnel pour la consolidation de la paix, et la gouvernance inclusive au niveau communautaire. Les actions de plaidoyer et de dialogue intergénérationnel viseront à accroître la participation en toute sécurité des jeunes dans l'espace public et aux élections, et à favoriser le financement des plans et stratégies en faveur de la jeunesse.

Résultat 2. Des cadres de collaboration et mécanismes innovants promeuvent la gouvernance inclusive et contribuent au dialogue entre la jeunesse et les acteurs des institutions publiques dans le processus de consolidation de la paix.

Les cadres de collaboration et d'échange devraient constituer des lieux d'amplification de la participation de tous les acteurs à la vie civique. Dans les localités du projet, il existe quelques espaces formels et informels, à l'exemple des centres culturels et maisons de jeunes, le réseau des CLAC, et de la coordination provinciale des associations des jeunes. Cependant, du fait de l'insuffisance de capacités techniques et financières, ces cadres ne parviennent pas à offrir des services appropriés, y compris ceux de dialogue, d'échange, et de collaboration aux différents acteurs, notamment aux jeunes. Ce résultat appuiera leur redynamisation selon une approche innovante, basée sur une feuille de route et des plans d'action précis, des chartes d'engagement et de redevabilité des acteurs, ainsi que sur une offre de services inclusifs aux différentes cibles et populations des localités concernées par le projet. Il favorisera la participation accrue de jeunes à la vie publique de leurs communautés, renforcera le dialogue entre les jeunes et les acteurs des institutions publiques, tout en améliorant la gouvernance tant au niveau provincial que local. La redynamisation consistera à créer conjointement avec les jeunes et les autres acteurs au sein de ces cadres et mécanismes, des paquets de services attrayants, inclusifs et appropriés à leurs besoins et aspirations.

Produit 2.1. Des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance inclusive sont renforcés et fonctionnels.

Les cadres de collaboration, de dialogue et d'échanges existants, sont largement exclusifs au niveau décentralisé, notamment dans les localités ciblées par le projet. Pourtant, ils sont les lieux d'exercice et de pratique de la citoyenneté, de la démocratie, de formation, et d'expression du multiculturalisme. Les quelques espaces où il y a des embryons de collaboration sont les centres culturels et les maisons de la culture. Par conséquent, les actions permettront de catalyser et redynamiser les cadres de collaboration, d'échanges et de dialogue entre les jeunes et les autres acteurs publics, dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences intergénérationnelles. Ces structures existantes, sont entre autres, le réseau du Programme CLAC, les maisons de quartiers et centres culturels. Ces structures seront appuyées sur les plans technique, programmatique et logistique afin de jouer véritablement leurs rôles de plateforme de dialogue, d'information et de formation des jeunes.

Dans chaque localité, une de ces structures abritera un « Village de la Démocratie ». Ces espaces seront fondés sur les valeurs de respect, de démocratie, de responsabilité civique, d'équité, d'inclusion, et de tolérance. Ils seront cogérés par des jeunes et des femmes. Chaque citoyen et citoyenne du village aura sa place, et sa voix dans le fonctionnement du village. Les jeux et l'exercice du pouvoir y seront inclusifs, participatifs, alternatifs, selon une approche intergénérationnelle et d'égalité des sexes. Un

comité de gestion du village, composé de neuf personnes avec au moins quatre personnes du même sexe à parité, sera élu pour une durée de deux mois. Ce comité sera alternativement géré par une fille puis un garçon. Lorsque le chef du comité est une fille, son adjoint sera automatiquement un garçon, et vice versa. En plus des jours normaux d'ouverture des centres culturels et/ou des maisons de quartier, le samedi sera entièrement consacré aux activités du village. Les « Villages de la Démocratie » seront des espaces où les jeunes pourront analyser de manière holistique les causes de conflits, les principaux acteurs et identifier des solutions innovantes afin de promouvoir la paix. Ils constitueront de véritables laboratoires de la pratique démocratique avec l'objectif de mettre à échelle dans d'autres villes. Au sein de ces villages, les jeunes seront aussi appuyés pour le développer et mettre œuvre des activités de création de valeurs socio-économique selon une approche d'entrepreneuriat social et solidaire.

Produit 2.2. Les jeunes et les acteurs des institutions publiques connaissent les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive.

Ce produit inclut des activités de formation des jeunes et autres acteurs publics, tant au niveau national que provincial, sur diverses thématiques (consolidation de la paix, leadership et plaidoyer, développement local, gouvernance, compétences entrepreneuriales, élaboration des plans d'affaires et la gestion de petites unités entrepreneuriales), qui permettront de renforcer leurs capacités opérationnelles. Ces compétences et aptitudes permettront d'autonomiser les jeunes, en faisant recours à des stratégies diversifiées telles que le plaidoyer, la mobilisation sociale, la formation, la sensibilisation, les activités artistiques et culturelles. Les activités engageront les jeunes comme pairs éducateurs, leaders et ambassadeurs au service de la paix. Sous le volet entrepreneuriat, les jeunes vont renforcer leur résilience face à la précarité sociale, qui est généralement un facteur de stabilité et d'apaisement des conflits sociaux. Selon une approche basée sur l'entrepreneuriat social et solidaire, les jeunes filles et garçons, au sein des « Villages de la Démocratie » seront appuyés techniquement et financièrement, pour développer et mettre en œuvre des idées entrepreneuriales, qui contribueront à la fois à la recherche de solutions durables à l'employabilité. Ils seront accompagnés et entraînés par les équipes d'animateurs de chaque « Village de la Démocratie ». Le projet s'assurera aussi d'un accès aux technologies d'information et de communication (TICs) pour les jeunes filles et garçons à travers des moyens de communication innovants. L'utilisation des réseaux sociaux sera intégrée à travers le développement d'une plateforme dans chacun des sites du projet pour tenir compte de l'aspiration des jeunes et partager des informations avec l'objectif d'inculquer aux jeunes une utilisation citoyenne des TICs avec des contenus éducatifs et civiques. Ces interventions s'appuieront notamment sur la plateforme U-Report gérée par l'UNICEF.

5. **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition.

Les zones géographiques ciblées sont les villes de N'Djaména, Bongor (Mayo-Kebbi Est), Sarh (Moyen-Chari) et Mongo (Guéra). Ce sont des villes à forte densité de population et cosmopolite. Ces quatre villes représentaient en 2020, 11% de la population tchadienne, 1 873 639 habitants, selon les projections de l'INSEED (RGHP2, 2009), dont 68% de moins de 25 ans (1 274 065). À part N'Djaména, ces villes n'ont pas encore bénéficié des programmes de consolidation de la paix, pourtant elles sont aux carrefours des conflits intercommunautaires depuis plusieurs décennies. N'Djaména est le creuset de toutes les cultures du pays, parfois antagonistes. La cohabitation y est parfois laborieuse à cause de l'environnement politique instable. Depuis la transition politique, les droits de manifester et d'exprimer sa citoyenneté sont fréquemment lésés. Les manifestations et rassemblements, si elles ne sont pas interdites par les pouvoirs publics, sont fréquemment violemment réprimées par les forces de sécurité, ce qui se traduit par des morts, des blessés et des incarcérations. Le DNIS qui s'est ouvert à N'Djaména en août 2022, est une occasion pour tous les participants, représentant les différentes catégories socioprofessionnelles du pays, d'exprimer leurs droits à la participation et à l'expression civique.

Par ailleurs, les villes choisies disposent d'instituts de formation, universités, collèges, lycées, centres culturels et maisons des jeunes, des atouts importants pour impulser une dynamique rassembleuse au projet. Les milliers d'élèves, étudiants, et autres personnes ressources, seront mis à contribution dans la mise en œuvre du projet. Compte tenu du fait qu'il y a moins d'activités de participation citoyenne des jeunes dans les villes provinciales telles que Sarh, Bongor et Mongo, le programme permettra l'accès à des espaces qui leur sont dédiés. Les bénéficiaires du projet seront identifiés au sein des institutions publiques, les partis politiques, et les OSCs. Une consultation inclusive sera réalisée dans chaque organisation pour identifier les acteurs à fort potentiel catalytique. Le ciblage sera effectué de manière transparente sur la base de critères convenus (leadership, engagement, âge, sexe, etc.) et un quota raisonnable selon la taille/représentativité des organisations.

Dans le cadre de la conception de ce projet, les parties prenantes ont été consultées, en deux phases, en fonction de leur statut. La première consultation a été effectuée avec les entités publiques (MJSPE, Programme CLAC/Ministère de la Culture). Ce projet est en phase avec la feuille de route de la transition élaborée par le gouvernement tchadien et le plan quinquennal du MJSPE. La seconde consultation a eu lieu avec les Organisations de la Société Civile (Association des Scouts du Tchad, RDJTL, CDVT, et Afriyan). Durant cette séance et de manière continue par courriel, les partenaires de mise en œuvre ont partagé leurs avis et idées, ce qui a permis de refléter leurs préoccupations dans l'analyse des problèmes et les activités à mettre en œuvre sur la base de leur expérience et des besoins exprimés par leurs membres.

Bénéficiaires directs :

- 22 000 (filles et garçons) âgés de 18-35 ans, y compris ceux vivant avec handicap, issus des OSCs et des partis politiques, dont 50% de jeunes femmes et filles.
- a. N'Djaména (30%) de l'effectif, soit 6 600 (3 300 jeunes hommes et 3 300 jeunes femmes) ;
- b. Bongor : 3 000 (2 000 jeunes hommes et 2000 jeunes femmes) ;
- c. Sarh : 5 200 (2 600 jeunes hommes et 2 600 jeunes femmes) ;
- d. Mongo : 5 100 (2 550 jeunes hommes et 2 550 jeunes femmes) ;
- e. 100 acteurs des institutions publiques, dont 50% de femmes.

Bénéficiaires indirects :

Les bénéficiaires indirects sont à la fois les jeunes et les populations des localités concernées par le programme. Ils seront rejoints à travers les activités (dialogues, causeries éducatives et débats, programmes médias, etc.) que les bénéficiaires directs vont mener, notamment dans les centres et maisons de la culture, et les « villages de la démocratie ». Ils représentent 30% de la population des quatre localités du projet, soit 562 092 personnes, dont 68% de jeunes de moins de 29 ans (382 222).

La communauté des U-Reporters fait également partie des bénéficiaires indirects du projet. Ils sont le miroir de leurs communautés, car à travers les sondages périodiques qui seront organisés, ils partageront leurs avis et opinions sur les interventions du projet. Ils sont aussi des acteurs de changement dans leurs communautés, à travers leurs actions citoyennes (U-Actions) en faveur de la consolidation de la paix. Actuellement, les provinces concernées par le projet totalisent, à la date du 03/10/2022 269 040 U-Reporters (N'Djaména : 243 539 ; Moyen-Chari/Sarh : 2 676 ; Mayo-Kebbi Est/Bongor : 3 501 ; Guéra/Mongo : 19 324).

Une charte d'équité, d'inclusion et de genre du projet sera édictée à l'attention des parties prenantes du projet. Toutes les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre vont se fonder sur ladite charte, afin de ne laisser personne de côté. Le projet est aussi en adéquation avec le principe de "Do no harm" (Ne pas nuire) et de sensibilité aux conflits. L'UNICEF et l'UNFPA, en tant qu'organisations humanitaires, exigent de ses partenaires d'agir en respect des principes d'humanité, d'indépendance, d'impartialité et de neutralité.

c) Gestion du projet et coordination

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les principales agences bénéficiaires du projet sont l'UNFPA et l'UNICEF.

L'UNFPA joue un rôle crucial dans le traitement de l'ensemble des questions liées à la population et le développement en particulier l'égalité entre sexes. L'UNFPA a une unité composée d'experts technique qui s'occupe de la problématique des jeunes, appuyée par les chargés de programmes genre, droits humains et du suivi évaluation.

L'UNICEF dispose d'un service de planification, de suivi-évaluation avec du personnel spécialisé en assurance-qualité et gestion des partenariats, ainsi que d'une spécialiste genre. L'UNICEF a mobilisé trois composantes de son programme qui contribuent à la réalisation du projet : l'Éducation, la Protection de l'enfant et l'Engagement des jeunes. L'UNICEF dispose d'une Unité Engagement des jeunes, avec des ressources humaines suffisantes et qualifiées. Un spécialiste Communication Externe et Engagement des jeunes ainsi qu'un Chargé de Programme disposent des compétences et expériences requises tant dans la planification que dans la mise en œuvre. En plus de ces deux personnes ressources, l'Unité Engagement des jeunes est composée de cinq Volontaires Nationaux des Nations Unies et d'un Chargé de Programme Data en charge du développement de U-Report, la plateforme d'expression, de participation et d'engagement des jeunes créée par UNICEF, soit un total de 8 personnes. L'Unité Partenariat, la section politique sociale, planification, suivi et évaluation, et la Spécialiste Genre ont également contribué à la conception de ce projet. Le bureau de l'UNICEF à N'Djaména chapeautera la mise en œuvre (notamment les interventions à N'Djaména), le bureau de zone de Moundou couvrira les villes de Sarh et Bongor, tandis que le bureau de zone de Mongo sera responsable des interventions à Mongo.

Le MEPDCI assurera la coordination de la mise en œuvre du projet au nom du gouvernement, comme c'est le cas pour l'ensemble des projets financés par le PBF. Le ministère de l'Administration du Territoire sera partie prenante, étant en charge des services déconcentrés de l'État qui joueront un rôle capital pour la participation des jeunes aux niveaux provincial et local. Quant aux partenaires de mise en œuvre, ils sont constitués à la fois des entités publiques (ministère et directions techniques) et des OSCs. Le MJSPE sera le principal partenaire. Ce ministère est responsable de toutes les questions concernant la jeunesse au Tchad, et dispose de délégations dans toutes les provinces, avec du personnel qualifié pour appuyer la mise en œuvre du projet. Le Programme CLAC (Centres de Lectures et d'Animation Culturelle), une entité du ministère de la Culture, dispose d'une dizaine d'antennes, y compris dans les localités concernées par le projet, avec un vaste réseau de jeunes fortement engagés dans le développement de leurs communautés.

Au niveau des OSC, la mise en œuvre sera appuyée par l'Association des Scouts du Tchad, le Comité pour le Développement du Volontariat au Tchad (CDVT), le Réseau des Jeunes pour le Développement et Leadership au Tchad (RJDLT), et AFRIYAN. L'ensemble de ces organisations ont une vaste expérience dans l'encadrement des jeunes, le volontariat et la formation. Elles mènent régulièrement des activités citoyennes depuis plusieurs années, notamment avec l'appui technique et financier de l'UNFPA et l'UNICEF. Elles disposent d'une expérience et d'une présence sur le terrain, principalement dans les localités du projet. Ces organisations sont aussi inscrites sur le portail des Nations Unies (UN Partner Portal), et ont l'autorisation de travailler avec les agences des Nations Unies.

La sélection des OSC partenaires d'exécution s'effectue au moyen d'un processus ouvert, en fonction des besoins du contexte de programmation, afin d'identifier l'OSC partenaire offrant le meilleur avantage comparatif et le meilleur rapport qualité-coût-avantage. Toutes les OSC font l'objet d'une

vérification de leur conformité avec les valeurs fondamentales des Nations Unies avant le début du partenariat. Cette méthode permet en effet une sélection transparente, la distinction de nouveaux partenaires et l'établissement de nouvelles approches, et permet d'effectuer une analyse comparative de différentes stratégies et coûts afin d'atteindre les résultats souhaités. L'UNICEF et UNFPA appliquent le principe de la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels commis par le personnel humanitaire. Tous les membres du personnel y compris les consultants et les partenaires ont l'obligation de signaler les allégations d'exploitation et d'abus sexuels à travers un système d'alerte et d'orienter les victimes vers une assistance appropriée. Lors des différentes sessions de formation pédagogique, les acteurs de mise en œuvre seront informés sur la PSEA, à l'instant des communautés ciblées par le projet. Les acteurs de mise en œuvre seront sensibilisés afin de rapporter tout cas d'abus aux autorités compétentes.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : UNFPA Partenaires d'exécution : RJDLT : Présence à N'Djaména et Sarh, Moundou, Abéché, Doba, Faya, Moussoro, Mao, Koumra, Masséniya, et Laï. 47 membres, dont 04 à Sarh, dans la localité du projet. AFRIYAN	13.3 millions USD	Canada PBF CERF KOICA Norvège Muskoka UBRAF Danemark	Bureau central : N'Djaména Bureaux de zone : • Bagasola (province du Lac) • Abéché (Ouaddai) • Doba et Goré (Logone Oriental) • Sarh-Moyen Chari Coordination nationale à N'Djaména, et présence dans les localités ciblées	45 employés au total, dont 35 à N'Djaména, trois à Logone Oriental (couvrant la ville de Moundou) et deux au Ouaddai, deux au Lac et deux dans le Moyen Chari	3 Spécialistes genre et droits humains 1 Spécialiste adolescents et jeunes 1 Spécialiste de la Communication
Organisation bénéficiaire : UNICEF	68.8 millions USD	Allemagne, États-Unis, Suède, Japon,	Bureau central : N'Djaména	255 employés au total, dont 167 à N'Djaména,	Spécialiste genre Spécialiste de la Communication et

Partenaires d'exécution : MJSPE : Ministère et directions centrales à N'Djaména ; 23 délégations régionales. 2500 membres du personnel, dont 657 dans les localités du projet. Programme CLAC : Amtiman, Mongo, Ati, Mao, Bongor, Kélo, Gaya, Lai, Doba, Koumra, Sarh, Moundou, Moussoro, Abéché, Biltine, Lere, Pala, Fianga. 65 membres du personnel. Association des Scouts du Tchad : N'Djaména, Moundou, Doba, Sarh, Mongo, Abéché, Bongor, Pala, Guelendeng, Kelo et Goré. 1 647 membres du personnel. CDVT : Présence à N'Djaména, Sarh, Bongor et Mongo. 42 employés. CNJT : Un Bureau Exécutif National, et 22 Coordinations, composée chacune de 05 membres. 17 composent le Bureau Exécutif National, + 2 Conseillers		Fonds CERF, PBF, Fonds Mondial, GAVI, Canada, Suisse, Education Cannot Wait, Partenariat Global pour l'Éducation	Bureaux de zone : • Bol (province du Lac) • Abéché (Ouaddaï) • Moundou (Logone Occidentale) • Mongo (Guéra)	23 à Moundou (couvrant la ville de Bongor) et 22 à Mongo	de l'Engagement des Jeunes Chargé de Programme développement de l'adolescent Chargé de Programme Data (U-Report)
--	--	---	---	---	---

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

La mise en œuvre et le rapportage seront conjoints impliquant la partie gouvernementale. La coordination du projet sera sous la responsabilité de l'UNFPA en tant qu'agence lead. Chaque agence récipiendaire des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Le projet sera géré suivant les modalités d'exécution directe (DEX) et nationale (NEX). Une partie des

Fonds sera gérée par les Agences des Nations Unies et une autre partie sera transférée aux partenaires de mise en œuvre qui sont le MJSPE et les organisations des jeunes issues de la société civile.

- **Organisation de la mise en œuvre :**

La gestion du projet sera assurée par les équipes de l'UNICEF et l'UNFPA, en collaboration avec le Secrétariat PBF au Tchad. Les deux agences s'occuperont de la consolidation du plan de travail, de la mise en œuvre et du suivi des activités, de la rédaction des rapports avec l'implication de la partie gouvernementale. Elles travailleront conjointement avec le Secrétariat PBF, et organiseront des réunions de suivi et de coordination, ainsi que des missions conjointes avec le MJSPE, le MEPDCI, le ministère de l'Administration du Territoire, et les OSC partenaires.

UNFPA :

Gestionnaire de projet : Le gestionnaire de projet assurera le leadership, l'orientation du projet. Il sera responsable de la livraison de tous les extrants du projet et assurera la gestion de l'équipe de projet à travers la planification, la mise en œuvre et la gestion de la livraison des activités, des rapports, des produits de connaissances et d'autres résultats approuvés dans le document de projet ou les plans de travail annuels. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Spécialiste du genre : Elle fournira des services et des orientations stratégiques en matière d'intégration de genre dans toutes les différentes étapes, notamment dans le développement et la mise en œuvre du projet. Cette expertise est nécessaire dans le cadre de ce projet, dans la mesure où elle va permettre de s'assurer que les spécificités de genre sont prises en compte, ainsi que la participation équitable des hommes/femmes et garçons/filles dans le processus de la consolidation de la paix, qui a également une dimension genre. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Spécialiste d'adolescents et jeunes : Il sera responsable de la mise en œuvre de tous les axes du projet, du rapportage et le suivi des activités des partenaires de mise en œuvre. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Des ressources humaines supplémentaires seront recrutées afin de fournir les capacités nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du projet et la prestation de services de conseil. En particulier un(e) expert en plaidoyer/communication et un(e) expert en politique publique.

UNICEF :

Spécialiste Communication et Engagement des Jeunes : Il coordonne la mise en œuvre globale des aspects/activités du projet relevant de la responsabilité de l'UNICEF. Il sera responsable de la livraison de tous les extrants du projet et assurera la gestion de l'équipe de projet de l'UNICEF à travers la planification, la mise en œuvre et la gestion de la livraison des activités, des rapports, des produits de connaissances et d'autres résultats approuvés dans le document de projet ou les plans de travail annuels. Il coordonnera les aspects de communication et de visibilité. 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Spécialiste du genre : Elle fournira des services et des orientations stratégiques en matière d'intégration de genre dans toutes les différentes étapes, notamment dans le développement et la mise en œuvre des activités relevant de la responsabilité de l'UNICEF. Cette expertise est nécessaire dans le cadre de ce projet, dans la mesure où elle va permettre de s'assurer que les spécificités de genre sont prises en compte, ainsi que la participation équitable des hommes/femmes et garçons/filles dans le processus de la consolidation de la paix, qui a également une dimension genre. Le salaire de ce poste sera couvert sur fonds propres de l'UNICEF.

Chargé de Programme développement de l'adolescent : Il sera responsable de la mise en œuvre de tous les axes du projet, du rapportage et le suivi des activités des partenaires de mise en œuvre des aspects du projet relevant de la responsabilité de l'UNICEF. Le salaire de ce poste sera couvert sur fonds propres de l'UNICEF.

Chargé de Programme Data (U-Report) : Il sera responsable de la mise en œuvre de tous les axes du projet en lien avec U-Report (sondage, U-Partners, InfoCentres, etc.). 10% du salaire de ce poste sera couvert par le projet.

Des ressources humaines supplémentaires pourront être sollicitées et/ou recrutées afin de fournir les capacités nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du projet et la prestation de services de conseil.

• **Les modalités de coordination et de supervision**

La gestion stratégique du projet se fera en concertation avec le Secrétariat PBF au Tchad. La coordination des activités du projet sera faite par l'UNFPA en collaborant avec le Secrétariat PBF pour tous conseils techniques et orientations stratégiques. Le Secrétariat du PBF, qui joue le rôle d'unité de coordination du portefeuille PBF au Tchad est logé au sein du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies. Le Secrétariat du PBF joue, sous la supervision du Coordonnateur Résident du système des Nations unies, le rôle d'organe technique du dispositif de coordination des financements PBF. Le Secrétariat du PBF appuie l'organisation des réunions et le suivi des recommandations issues des organes de suivi technique et stratégique du portefeuille PBF au Tchad, notamment le Groupe Technique de coordination (GTC) et le Comité de Pilotage.

Le **Comité Technique** est composé du personnel technique du MJSPE, du MEPDCI, et le ministère de l'Administration du territoire, des OSC partenaires, et représentant de l'équipe de consolidation de la paix du BCR en plus du Secrétariat PBF. Il a pour rôle d'examiner l'état d'avancement du projet; proposer des mesures de mitigation aux éventuels risques et défis du projet; formuler des recommandations et définir des orientations stratégiques pour l'atteinte des résultats ; assurer un niveau de cohérence élevé et la synergie entre les interventions du PBF au Tchad ; fixer une orientation en vue d'améliorer les performances du projet et jouer un rôle essentiel dans l'évaluation finale en validant le processus d'évaluation et le rapport y afférent. Il se réunira lors du lancement du projet, à mi-parcours et à la fin du projet. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si nécessaire.

Le **Comité de Pilotage PBF (Pour l'ensemble du portefeuille PBF au Tchad)** sera une structure stratégique et sera chargé de fournir un avis sur l'orientation stratégique des projets ainsi que sur la supervision de la mise en œuvre de tous les projets PBF. Cet organe créé par l'arrêté ministériel 0005/PR/MEPDCI/2021 portant la mise en place d'un comité de pilotage des projets de consolidation de la paix au Tchad, permettra de renforcer le rôle des partenaires dans la prise de décision concernant les financements du PBF à travers un mécanisme permanent de consultation et de coordination.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Une intensification de l'insécurité dans les provinces touchées par les conflits, et entre les différentes communautés (par exemple, les éleveurs et les agriculteurs).	Faible	L'UNICEF et l'UNFPA travaillent en étroite collaboration avec les responsables administratifs, politiques et religieux/traditionnels afin de garantir l'accès à tous les sites d'activités, y compris en cas de crise ou de tension accrue. Les partenaires s'engagent à respecter le principe "de ne pas nuire" et toutes les activités visent à prévenir ou à atténuer les disparités et la

		discrimination, en tenant compte des besoins des groupes les plus vulnérables. Des plans d'urgence sont disponibles et le personnel expérimenté des bureaux de zone est capable de réagir rapidement aux crises éventuelles.
Les groupes vulnérables - tels que les jeunes, les adolescents, les enfants et les femmes - sont particulièrement sensibles aux impacts de la fragilité et de l'insécurité des communautés.	Faible	Les partenaires s'engagent à respecter le principe "Do-No-Harm" et toutes les activités visent à prévenir ou à atténuer les disparités et la discrimination, en prenant en considération les besoins des groupes les plus vulnérables. Un mécanisme de contrôle sera mis en place pour suivre les progrès et assurer la bonne exécution du projet.
Interruption du fonctionnement des entités partenaires et des services sociaux de base en lien avec la crise politique en marge du processus de transition politique.	Faible	L'UNICEF et l'UNFPA travaillent avec les agences des Nations Unies pour soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de la feuille de route de la transition politique, en se concentrant sur le rôle des jeunes et des femmes dans le processus.
Réticence des autorités locales à favoriser la participation des jeunes dans les mécanismes de prise de décision.	Faible	Des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour favoriser le changement de comportement seront menées.
L'insécurité entraîne des menaces pour la sécurité physique du personnel des Nations unies.	Faible	Le personnel des Nations unies opère dans le cadre des principes humanitaires et de l'impartialité et n'est visé par aucun groupe au Tchad. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies surveille l'évolution de la sécurité et fournit des conseils sur les activités et la mobilité. Aucune activité actuelle ou prévue ne se trouve dans des zones soumises à des restrictions de déplacement ou d'activité pour des raisons de sécurité.
La faible coordination des parties prenantes et des agences onusiennes en charge de la mise en œuvre affaiblit l'efficacité des interventions.	Faible	Renforcer la coordination par le biais de forums de dialogue tels que les comités de pilotage. Cela permettra de rassembler les acteurs clés, ce qui augmentera la cohésion et permettra de travailler vers les mêmes résultats.
Les événements météorologiques, en particulier les pluies abondantes et les inondations, susceptibles de toucher les zones concernées par le projet et de retarder les activités.	Faible	La planification des activités prendra en considération ces événements saisonniers. Des sites de remplacement seront définis au besoin en cas d'événement aigue majeur.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

La préparation, le suivi et l'évaluation du projet se feront de manière participative. Il impliquera une variété d'acteurs (Ministères d'intérêt, acteurs de société civile, bénéficiaires du projet, partenaires d'exécution, UNICEF, UNFPA et le secrétariat PBF etc.) que ce soit pour assurer l'implication de toutes les parties prenantes lors des différentes étapes, favoriser l'appropriation ou bien dans un souci de redevabilité. Les agences effectueront un suivi conjoint et régulier des interventions, accompagnée par le chargé de suivi et évaluation du secrétariat PBF avec une implication de la partie gouvernementale à travers le comité technique dans les réunions régulières et les missions conjointes.

Suivi programmatique et financier

Le suivi du projet se situera à différents niveaux.

Au niveau opérationnel : L'UNFPA et l'UNICEF mettront en place un mécanisme de suivi participatif en adéquation avec les standards de gestion axée sur les résultats et l'approche Harmonisée des Transferts en Espèces (HACT). Des réunions de travail régulières et ad hoc seront organisées lors des échéances clés, notamment en amont des rapports attendus. Des missions conjointes de suivi seront également effectuées pour assurer le bon déroulement du projet.

Au niveau technique : Un comité technique de projet (CTP) sera mis en place impliquant plusieurs institutions travaillant dans le domaine similaire du projet. Il se réunira une fois par trimestre pour évaluer l'état d'avancement du projet afin de prendre des mesures correctives et donner de nouvelles orientations. Le CTP sera composé des représentants des partenaires du Système des Nations Unies, d'organisations de la société civile (OSC), d'institutions étatiques, d'ONGs et d'un représentant du Secrétariat PBF.

Au niveau stratégique : A ce niveau, ce sont le management de l'UNFPA et l'UNICEF, les responsables des ministères et ceux des Organisations des jeunes, du secrétariat PBF qui se réuniront une fois par semestre pour assurer le suivi de l'ensemble des actions du projet. Il a pour mission d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques afin de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux et locaux.

Le suivi de ce projet se fera selon un plan de suivi-évaluation qui sera élaboré conformément au cadre des résultats. Il s'agira d'identifier les données disponibles et celles devant être collectées par le biais d'activités complémentaires à planifier, d'assurer la conformité de la fréquence de rapportage avec les rapports de progrès attendus et d'élaborer la matrice de suivi (définition des indicateurs, moyens de vérification, source de données, fréquence de rapportage, responsables). Ces éléments permettront d'assurer une compréhension commune du cadre de résultat et d'assurer le caractère SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel) de ce dernier.

Le projet mettra en place un certain nombre d'outils pour pouvoir assurer de manière effective les aspects de suivi évoqués auparavant. Il s'agira aussi bien d'outils de suivi que de collecte de données (matrice de suivi du projet, plan de travail, rapports de natures pertinentes, questionnaires, etc.).

En conformité avec les politiques et procédures de programmation HACT, les partenaires d'exécution du projet feront l'objet de vérifications ponctuelles pour assurer la conformité des dépenses financières ainsi que de visites programmatiques qui permettront d'identifier les facteurs limitants et de proposer des mesures correctives, mais également de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Évaluation

Une évaluation indépendante sera conduite en fin de projet dans un souci de redevabilité et d'apprentissage. Ainsi, l'évaluation permettra de rendre compte des résultats qui ont été atteints par le projet auprès des donateurs (redevabilité verticale) ainsi que des bénéficiaires (redevabilité horizontale). Elle permettra également de mieux intégrer les bonnes pratiques et les stratégies performantes en matière de gouvernance démocratique pour la mise en œuvre d'activités similaires, l'élaboration de documents stratégiques ou de futures propositions de financement.

L'UNICEF et l'UNFPA faciliteront le processus d'évaluation et assureront la qualité des différents livrables pour assurer que ces derniers sont en adéquation avec les standards de qualité du groupe des nations unies pour l'évaluation.

Ressources disponibles - rôle du secrétariat PBF

L'UNICEF et l'UNFPA disposent de mécanismes et outils de suivi programmatiques et financiers ainsi que des ressources humaines pour les supporter, que ce soit par les sections sectoriels ou leur section suivi et évaluation. En ce sens, l'UNICEF et l'UNFPA seront responsables du suivi des résultats du projet. Toutefois, elles seront accompagnées par le secrétariat du PBF à différentes étapes.

Lors du démarrage du projet : Aider à assurer (i) la révision du cadre de résultat et l'ajustement des indicateurs ; (ii) la collecte des données de base dans les 3-4 mois le cas échéant ; (iii) l'intégration d'un suivi régulier des résultats dans le plan de travail.

Pendant la mise en œuvre du projet : (i) S'associer aux missions de suivi avec les partenaires d'exécution ; (ii) effectuer certaines missions de suivi du secrétariat du PBF ; (iii) coordonner avec les agences pour organiser des missions de suivi avec le CoPil ou d'autres parties prenantes (comme le gouvernement ou d'autres donateurs) ; (iv) examiner les rapports semestriels et annuels du projet et fournir des informations en retour ; (v) alerter le RC, les CoPil et PBSO de tout défi majeur et essayer de trouver des solutions.

Lors de l'évaluation du projet : (i) S'assurer de la bonne planification de l'évaluation et de la cohérence de sa temporalité ; (ii) revoir les termes de référence ; (iv) assurer la qualité des différents livrables de l'évaluation ; (v) prendre part aux différents exercices de restitution des résultats.

Calendrier indicatif du Suivi-Evaluation du projet

Activités	Fréquence	Acteurs	Descriptif
Réunion de démarrage	A l'initiation du projet	Parties prenantes du projet	Assurer une compréhension commune des acteurs
Enquête baseline (si pertinent)	Dans les trois premiers mois du projet	Lead UNFPA	Assurer la disponibilité des données de base
Activités d'assurance	Selon les standards HACT	UNFPA, UNICEF	Assurer la bonne utilisation des ressources et mise en œuvre du projet
Missions conjointes	Périodique	Parties prenantes	Évaluer les progrès, constater les avancées et les défis
Tenue du CTP	Sur une base trimestrielle	Membres du CTP	Évaluer l'état d'avancement du projet
Tenue du CoPil	Sur une base semestrielle	Membres du CoPil	Assurer le suivi de l'ensemble des actions du projet
Enquête endline (si pertinent)	Dans les trois derniers mois du projet	Lead UNFPA	Assurer la disponibilité des données finales
Évaluation finale du projet	Dans les trois derniers mois du projet	Lead UNFPA	Rendre compte des résultats et tirer les leçons du projet

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La participation accrue des jeunes à la vie politique permettra de renforcer les mécanismes de gouvernance, d'assurer la durabilité des résultats du projet et d'entraîner un effet catalytique pour la mise à échelle d'initiatives semblables à l'échelle nationale. La pleine participation des Tchadiens à la vie politique sans distinction d'âge, de sexe et autres diversités, l'identification des besoins, la proposition commune de solutions et d'actions prioritaires, la formulation de la planification et à la mise en œuvre d'actions visant l'intérêt commun pour la paix et le développement, sont des garanties d'appropriation pour la pérennisation du projet. Le cadre de collaboration qui sera créé offrira également des opportunités pérennes comme plateformes de concertation et de renforcement de connaissances et compétences. Le plaidoyer aidera à l'opérationnalisation des politiques et stratégies contribuant à la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision et au développement. Cette approche permettra de préserver les acquis et booster les objectifs de paix et développement du Tchad. Par ailleurs, dans le souci de pérennisation des acquis de ce projet, les actions suivantes seront organisées durant le dernier semestre de la mise en œuvre :

- La structuration et l'organisation des plateformes, qui seront redynamisés dans le cadre du projet, pour plus de professionnalisme ;
- Le renforcement des capacités des acteurs clés du projet dans les domaines tels que la planification et la gestion de projet ;
- La mobilisation des ressources ;
- La mise en réseau des différentes plateformes des quatre localités concernées par le projet ;
- L'appui à la capitalisation de tous les acquis et les bonnes pratiques du projet, pour d'éventuelles demandes de financements ;
- L'appui à la mise en relation des équipes locales du projet avec les autres acteurs (communes et OSCs) et partenaires techniques et financiers présents au Tchad, et intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix.

d) Budget du projet

Compte tenu du fait que le projet sera mis en œuvre dans quatre localités, et au vu de l'immense étendue du territoire, il nécessite un bon mécanisme d'appui technique et de coordination des organisations bénéficiaires. C'est ainsi que des coûts substantiels sont prévus afin que le personnel de chaque agence offre l'appui essentiel à l'atteinte des résultats escomptés par le projet. C'est ainsi que les coûts liés au personnel représentent 15% du montant total du projet, à l'instar des frais généraux. Des frais de déplacement d'environ 2,25% sont prévus pour assurer le suivi programmatique du projet. De plus, il est prévu des frais d'équipements et consommables, notamment pour l'acquisition d'un véhicule pour le MJSPE, afin d'appuyer la mise en œuvre des interventions. En effet, à cause de l'insuffisance des fonds propres pour le fonctionnement, certains partenaires clés de mis en œuvre ne disposent pas de moyens logistiques. Enfin, la plus grande partie du budget est prévue pour les transferts et subventions aux homologues (partenaires institutionnels et OSCs) pour la mise en œuvre des activités. Il est aussi à noter que 7,47% du budget sera consacré au suivi et l'évaluation finale.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question				Oui Non		Commentaire	
Planification							
>	Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		X				
>	Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			X			Les personnels clés sont déjà employés chez l'UNICEF et l'UNFPA.
>	Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier		X				
>	Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.		X				Une rencontre avec le MJSPE a eu lieu le 4 août 2022, et une réunion de travail a été tenue le 8 août avec les OSCs partenaires.
>	Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		X				Effectuée pendant la phase d'élaboration du projet.
>	Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.		X				
>	Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?			X			Pas d'accords officiels. Toutefois, des échanges ont eu lieu avec la partie gouvernementale.
>	Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?		X				L'approche de mise en œuvre a été discutée avec les OSCs et le MJSPE.
>	Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A				
Genre							
10.	L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?		X				Les Spécialistes Genre de l'UNICEF et de l'UNFPA ont activement contribué à l'élaboration du projet.

1. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X	Des consultations ont été organisées avec les organisations de jeunes.
2. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
3. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X	

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
• Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
• Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
• Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
• Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
• Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
• Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans		X	

le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.				
• Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.			X	
• Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.			X	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the undg-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- I. Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- II. Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO.
- III. Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters).
- IV. Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)

31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see

below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTEO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

6. Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
7. Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
8. Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
9. Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
10. Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁸
11. Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
12. Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTE-O for the PBF grant.

¹⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	
Résultat 1. L'environnement institutionnel est favorable à une participation accrue des jeunes aux mécanismes de prise de décision politiques, contribuant aux efforts de consolidation de la paix. ODDs 5 et 17	Produit 1.1. Les cadres institutionnels et juridiques nationaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique.	Indicateur 1.a. Existence de dispositifs institutionnels favorisant la participation des jeunes	Monitorage des lois et textes	
		Niveau de référence : Non Cible : oui		
		Indicateur 1.b. Pourcentage des membres des instances de prise de décision étant des jeunes femmes et hommes (18-35 ans).	Monitorage des lois et textes ainsi que leur application	
		Niveau de référence : 1% (Conseil Economique, social et culturel de 2019 et précédente Assemblée nationale élue) Cible : 5%		
		Indicateur Produit 1.1.a. Nombre de politiques, lois et stratégies adaptées et mises en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique.	Monitorage Enquête ciblée	
Liste des activités relevant du produit : A.1.1.1 Organiser un forum national sur la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision ;		Niveau de référence : 2 Cible : 3		
		Indicateur Produit 1.1.b. Nombre de séances organisées pour appuyer le plaidoyer et points de rencontre pour favoriser les cadres institutionnels	Monitorage	
		Niveau de référence : 0 Cible : 8, à raison de 2 par localité		
		Indicateur A 1.1.1.a. Nombre de participants jeunes au forum national sur la participation.	Rapports d'activités	
		Niveau de référence : 0 Cible : 250 (125 jeunes filles et 125 jeunes hommes (10 par province, : 5 filles et 5 garçons ; 30 à N'Djaména : 15 filles et 15 garçons).		

	A.1.1.2 Appuyer le plaidoyer et les échanges avec les partis politiques et institutions publiques habilitées pour encourager la participation des jeunes aux instances décisionnelles ;	Indicateur 1.1.2. Nombre de réunions tenues avec les institutions publiques habilitées pour encourager la participation des jeunes aux instances décisionnelles. Niveau de référence : 0 Cible : 8	Note de plaidoyer Engagement des partis politiques Rapports d'activités	
	A.1.1.3. Organiser des sessions d'information avec les autorités judiciaires et forces de l'ordre pour le respect et la protection et la sécurité des jeunes dans l'espace public ;	Indicateur 1.1.3. Nombre de sessions d'information organisées à l'attention des autorités judiciaires et des forces de l'ordre. Niveau de référence : 0 Cible : 16	Rapports d'activités des ministères et programmes sectoriels	
	A.1.1.4 Appuyer les actions de plaidoyer pour accroître le niveau de financements des plans et stratégies liées à la jeunesse.	Indicateur 1.1.4 Nombre d'acteurs engagés (état, bailleurs, SNU, secteur privé) pour le financement des plans et stratégies liés à la jeunesse Niveau de référence : 0 Cible : 4	Rapports d'activités	
	Produit 1.2. Les cadres institutionnels provinciaux et locaux sont adaptés et mis en application pour la participation des jeunes et leur contribution à la vie politique.	Indicateur 1.2.a. Nombre de jeunes participant aux mécanismes provinciaux et locaux ¹⁹ (lesquels, combien de jeunes, etc.). Niveau de référence : 1 Cible : 4 par cadre ou mécanismes (2 jeunes filles et 2 jeunes hommes)	Rapports d'activités	
	Liste des activités relevant du produit : A.1.2.1. Organiser des réunions auprès des institutions provinciales et locales pour encourager la participation des jeunes	Indicateur 1.2.1.a. Nombre de recommandations des jeunes prises en compte lors des réunions organisées au niveau local Niveau de référence : 0 Cible : 8	Rapports d'activités	

¹⁹ 04 mécanismes : Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA).

Résultat 2 : Des cadres de collaboration et mécanismes innovants promeuvent la gouvernance inclusive et contribuent au dialogue entre la jeunesse et les acteurs des institutions publiques dans le processus de consolidation de la paix. ODDs 5 et 17	A.1.2.2. Former les jeunes à l'élaboration l'opérationnalisation des plans de développement provinciaux et communaux ;	Indicateur 1.2.2.a. Nombre de jeunes formés à l'opérationnalisation des plans provinciaux et communaux. Niveau de référence : 0 Cible : 120 (30 par localité)		
	A.1.2.3. Organiser un « Parcours Citoyen » sous l'égide du gouvernorat et des associations de jeunes dans chaque localité ciblée ;	Indicateur 1.2.3. Nombre de parcours citoyen organisé. Niveau de référence : 0 Cible : 4 (1 par localité)	Rapports d'activités	
	A.1.2.4. Appuyer la mise en place et la redynamisation des cadres locaux d'échange²⁰	Indicateur 1.2.4.a. Nombre de cadres d'échange, de dialogue et de participation des jeunes mis en place ou redynamisés. Niveau de référence : 3 Cible : 4 (1 par localité)	Rapports d'activités	
		Indicateur 2.a. Nombre de cadres de collaboration et de dialogue inclusifs dynamisé fonctionnels ou opérationnels²¹. Niveau de référence : 4 (dont une par localité) Cible : 5	Compte rendu de réunions des cadres de collaboration	
		Indicateur 2.b. Mesure dans laquelle les textes résultants des prises de décisions intergénérationnelles sont sensibles à la gouvernance inclusive (index 1-4) Niveau de référence : 1 Cible : 3	Textes résultants des prises de décisions	
	Produit 2.1. Des cadres de collaboration et mécanismes innovants de gouvernance	Indicateur Produit 2.1. Nombre de catégories d'acteurs qui participent aux	Liste de présences des réunions des	

²⁰ Comité Provincial D'Action (CPA) ; Comité Départemental d'Action (CDA) ; Cadre de Concertation Communal (CCC) ; Comité Local d'Action (CLA) ; Coordination provinciale des associations de jeunes.

²¹ Idem

	inclusive sont renforcés et fonctionnels.	cadres de collaboration et mécanismes innovants de la gouvernance inclusive. Niveau de référence : 5 (jeunes, ONG, éducateurs, femmes, acteurs politiques) Cible : 10 catégories d'acteurs par localité (leaders communautaires, jeunes, ONG, éducateurs, femmes, Responsable Administratif ; responsables communaux ; leaders religieux ; chefs traditionnels, acteurs politiques) Indicateur 2.1.1. Nombre de cadres et plateformes de collaboration et gouvernance redynamisés. Niveau de référence : 8 Cible : 8 (N'Djamena, Mongo, Bongor et Sarh).	cadres de collaboration	
	Liste des activités relevant du produit : A.2.1.1. Appuyer le fonctionnement des cadres de collaboration sur la gouvernance inclusive cogérés par les Centres de Lectures et d'Animation Culturelle (CLAC) et les communes ; A.2.1.3. Organiser des « live chats » sur les thématiques de consolidation de la paix et de la participation citoyenne.	Indicateur 2.1.3. Nombre de « Live Chats » organisés. Niveau de référence : 0 Cible : 2	Rapports d'activités Plateforme U-Partner UNICEF	
	A.2.1.4 Créer les plateformes numériques (Facebook et Infocentre) du projet	Indicateur 2.1.4. Nombre de plateformes numériques créées et fonctionnelles. Niveau de référence : 0 Cible : 2	Page Facebook Infocentre dédié	
	Produit 2.2. Les jeunes et les acteurs des institutions publiques connaissent les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive.	Indicateur 2.2. Nombre de jeunes et acteurs ayant bénéficié de sensibilisations sur les principes et les déterminants de la gouvernance inclusive. Niveau de référence : 0 Cible : 20 000 (N'Djamena : 8 000 ; Sarh : 4 000 ; Bongor : 4 000 ; Mongo : 4 000).	Rapports d'activités	
	Liste des activités relevant du produit : A.2.2.1. Établir des « villages de la démocratie » sensibles au genre	Indicateur 2.2.1. Nombre de villages de la Démocratie mis en place et fonctionnels		

	pour le renforcement de capacités des jeunes par les jeunes :	Niveau de référence : 0 Cible : 6, dont 3 à N'Djaména	Rapports de formations et d'activités	
	A.2.2.2. Renforcer les capacités des modèles transgénérationnels et autorités locales dans l'accompagnement les « villages de la démocratie » :	Indicateur 2.2.2. Nombre de modèles transgénérationnels et autorités locales formés Niveau de référence : 0 Cible : 150 (30 par province et 60 à N'Djaména)	Rapports d'activités	
	A.2.2.3. Organiser des activités culturelles et artistiques sur la consolidation de la paix et la gouvernance inclusive (concerts, caravanes, chanson/clips)	Indicateur 2.2.3. Nombre d'activités culturelles et artistiques organisées Niveau de référence : 0 Cible : 10, dont 4 à N'Djaména	Rapport d'activités	
	A.2.2.4. Organiser de sondages U-Report sur les thématiques du projet	Indicateur 2.2.4. Nombre de sondages réalisés Niveau de référence : 0 Cible : 3	Plateforme U-Report	
	A.2.2.5. Créer un réseau des « villages de la démocratie » pour favoriser leur mise à échelle	Indicateur 2.2.5. Nombre de réseau de villages de la démocratie » créé Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activité	
	A.2.2.6. Former les jeunes et acteurs publics sur les différentes thématiques (consolidation de la paix, leadership et plaidoyer, développement local, gouvernance et développement local, les compétences entrepreneuriales, le plan	Indicateur 2.2.6. Nombres de jeunes formés sur les thématiques d'intérêt. Niveau de référence : 0 Cible : 1000 (500 jeunes femmes et 500 jeunes hommes de 15 à 35 ans (250 0 par localité).	Rapports de formations Rapports d'activités	

	d'affaires et la gestion de petites unités entrepreneuriales, etc.) A 2.2.7 Appuyer les activités de mobilisation sociale des « Super Banat » (filles modèles) concernant les VBG, les MGF et contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation	Indicateur 2.2.7. Nombre de jeunes filles (Super Banat) qui prennent part aux activités de participation citoyenne Niveau de référence : 115, dont 100 à N'Djamena et 15 à Mongo) Cible : 330 soit 200 nouvelles (50 par localité)	Rapport d'activités	
	A 2.2.8 Organiser des causeries éducatives sur différentes thématiques dans des Villages de la Démocratie, y compris sur l'entrepreneuriat féminin	Indicateur 2.2.8. Nombre de jeunes filles et garçons qui ont participé aux causeries éducatives. Niveau de référence : 0 Cible : 15 000 (3 000 pour les 03 localités et 6 000 à N'Djamena)	Rapports d'activités	
	A 2.2.9 Appuyer techniquement et financièrement des unités entrepreneuriales des jeunes	Indicateur 2.2.8. a. Nombre de jeunes filles et garçons qui mènent des activités génératrices de revenu Niveau de référence : 0 Cible : 200, dont 100 filles (50 jeunes par localité) Indicateur 2.2.9. b. Nombre d'unités entrepreneuriales des jeunes fonctionnelles Niveau de référence : 0 Cible : 12, à raison de 3 par localité	Rapports d'activités	

For MPTFO Use

Totals				
	UNFPA	UNICEF	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 150,000.00	\$ 150,000.00	\$ -	\$ 300,000.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 124,929.44	\$ 55,000.00	\$ -	\$ 179,929.44
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 100,000.00	\$ 55,000.00	\$ -	\$ 155,000.00
4. Contractual services	\$ 90,000.00	\$ 40,000.00	\$ -	\$ 130,000.00
5. Travel	\$ 95,000.00	\$ 79,579.44	\$ -	\$ 174,579.44
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 261,600.00	\$ 475,000.00	\$ -	\$ 736,600.00
7. General Operating and other Costs	\$ 113,050.00	\$ 80,000.00	\$ -	\$ 193,050.00
Sub-Total	\$ 934,579.44	\$ 934,579.44	\$ -	\$ 1,869,158.88
7% Indirect Costs	\$ 65,420.56	\$ 65,420.56	\$ -	\$ 130,841.12
Total	\$ 1,000,000.00	\$ 1,000,000.00	\$ -	\$ 2,000,000.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	UNFPA	UNICEF	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 700,000.00	\$ 700,000.00	\$ -	\$ 1,400,000.00	70%
Second Tranche:	\$ 300,000.00	\$ 300,000.00	\$ -	\$ 600,000.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,000,000.00	\$ 1,000,000.00	\$ -	\$ 2,000,000.00	